

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

36e ANNÉE, No 12

ORGANE DES INTÉRÊTS DE LA VILLE ET DU DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

SAMEDI, 29 MAI 1915

C'EST UN RECORD

Deux rétractations, huit mensonges, trois fourberies, dans un article de vingt-sept lignes

C'est dans son *Clairon* du 21 mai courant, que Monsieur Bouchard a exécuté ce tour de force ; l'article en question est intitulé : "Les taxes spéciales à Farnham" ; son auteur en voudrait faire une réponse aux articles que la *Tribune* et le *Courrier* ont publiés sur le cas de Farnham.

Cet article de vingt-sept lignes est un incomparable mélange de rétractations, de mensonges et de fourberies : essayons de disséquer ce morceau et procédons par ordre.

I

Deux rétractations

Dans le *Clairon* du 7 mai, M. Bouchard avait fait les deux assertions suivantes :

1o Sous l'administration d'un maire conservateur, bleu indigo, Farnham avait imposé à ses établissements religieux, une taxe pour égouts ; c'est pour cette raison que l'on n'a pas protesté.

2o Cet égoût a coûté la somme de \$1,217.28.

Dans le *Clairon* du 21, M. Bouchard fait les deux rétractations suivantes :

1o "Nous avions écrit que si l'on n'avait pas protesté, c'est parce que le maire de Farnham était un conservateur ; Mais il paraît que nous nous sommes trompés, CE MAIRE ÉTAIT UN LIBÉRAL."

2o "Nous nous serions aussi trompés sur le coût total de l'égoût : notre correspondant de Farnham nous avait fait tenir la feuille de répartition du coût des travaux imposables aux propriétaires tant ordinaires qu'exemptés des impôts généraux, sans NOUS INFORMER QU'IL Y AVAIT UNE PARTIE DE CES TRAVAUX PAYABLES PAR LES FONDS COMMUNS."

M. Bouchard reconnaît donc qu'il s'est trompé ; il dit, la première fois croyons-nous depuis qu'il écrit, "notre erreur". Il confirme, ainsi, l'absolue exactitude des renseignements que nous lui avons fournis, et il reconnaît la fausseté de ceux qu'il a livrés au public.

Mais, ce n'est que pour mentir plus à l'aise.

II

Huit mensonges

Dans son article, M. Bouchard soutient de nouveau, six fois, que Farnham a imposé aux établissements religieux une taxe spéciale pour égouts. Il ment six fois Farnham n'a jamais imposé de taxes spéciales ; lorsque l'égoût a été construit, en 1903, Farnham n'avait même pas le pouvoir de l'imposer d'après sa charte ; si les propriétaires résidant sur la rue ou partie de rue où des travaux étaient à faire, demandaient ces travaux et s'offraient à en payer une partie, la ville pouvait décider de construire des canaux d'égoût ; mais, dans ce cas elle fournissait elle-même les travaux nécessaires.

C'est ce qui a été fait en 1903 : de là à une imposition de taxes, il y a une marge — 7ème mensonge : "Ce maire était un libéral. En quoi cela peut-il changer les conclusions que nous tirons ?"

C'est un mensonge de soutenir que cette erreur ne change pas les conclusions.

Les conclusions tirées étaient celles-ci : "La *Tribune* et le *Courrier* n'ont pas protesté " parce que le maire est un bleu indigo." "Le public de St-Hyacinthe le sait, et il n'ignore pas que tout le bruit que l'on fait autour de cette affaire n'est que de l'agitation mal saine en vue de nuire au parti libéral." "Si la majorité du conseil eût été conservatrice et que l'on eût imposé les taxes en question, personne n'en aurait entendu parler."

Etant donné que le maire en question de Farnham n'était pas un bleu indigo mais un libéral, le *Clairon* ne peut plus tirer ses conclusions, et voilà comment elles se trouvent changées.

8ème mensonge : "Le cas de Farnham prouve que l'imposition des taxes spéciales dans la province et dans le diocèse, n'est pas une affaire nouvelle."

Il n'y a pas eu à Farnham, d'im-

position de taxes spéciales ; les établissements religieux n'y ont payé que pour le creusage et le remplissage d'un égoût devant leurs propriétés et cela, à leur demande.

Le cas de Farnham ne prouve donc pas en faveur de l'imposition des taxes spéciales ni dans le diocèse, ni ailleurs.

III

Trois fourberies

L'on définit la fourberie : "Ruse basse et odieuse jointe au mensonge." (Larousse). L'article du *Clairon* en fournit quelques exemples :

1o Il reconnaît que la plus grande partie des travaux faits à Farnham, ont été payés par la ville à même les fonds communs, et il ajoute : "il ne s'ensuit pas moins que les corporations religieuses ont payé tout près de 50% de la taxe spéciale imposée."

Il y a bien là un mensonge puisqu'il n'y eut pas, à Farnham, de taxe spéciale imposée ; et voici la "ruse basse et odieuse" du fourbe : il affirme que les établissements religieux de Farnham ont payé 50% d'une taxe spéciale, et par là, il veut jeter l'odieux sur les établissements religieux de St-Hyacinthe. Or, il faut répéter que les établissements religieux de St-Hyacinthe ont offert, devant le Comité des Bills privés à Québec, de contribuer pour 50% aux travaux dits de front, et que M. Bouchard a empêché que cette offre fût acceptée.

2o "Si le conseil de St-Hyacinthe impose des taxes spéciales il n'inaugurera pas une politique nouvelle dans notre pays."

Nouvelle fourberie. Car, de quel taxes spéciales veut-on parler ? Des taxes pour travaux de front ? Mais pourquoi a-t-on refusé d'en accepter la proposition lorsqu'elle a été faite à Québec ?

Est-ce des taxes pour travaux communs, même ceux qui ne concerneraient pas du tout les établissements religieux ? Dans ce cas, St-Hyacinthe serait l'une des deux ou trois villes qui ont cette politique.

Car, il faut le dire, le crier, jusqu'à ce que tous aient entendu : Même parmi les quelques villes qui imposent les taxes spéciales, c'est l'infime minorité qui font contribuer les communautés religieuses à ces travaux communs ; ce n'est ni Farnham, ni Waterloo, ni St-Ours, ni Sorel, ni Acton Vale, ni Bedford, ni Iberville, villes de ce diocèse.

3o "La presse bleue pousse aujourd'hui des clameurs parce que le conseil municipal s'est fait donner le droit par la législature d'imposer ces taxes spéciales."

Ce n'est pas comme conservateur, mais, comme catholique que notre journal a parlé de cette question. Et bien qu'il ne puisse approuver la législature qui a donné à notre conseil le droit de taxer nos communautés, notre journal a surtout protesté contre le projet de se servir de ce droit.

Le *Clairon* s'étonne souvent, hypocritement, que peu de protestations se soient élevées contre d'autres villes qui ont le droit d'imposer quelques taxes aux corporations religieuses. La raison, qu'il connaît parfaitement, en est bien simple : c'est que très peu de villes ont songé à se servir de ce droit. Que notre Conseil s'engage à faire de même, et nos protestations cesseront.

Voilà donc à quoi se réduisent les vingt-sept lignes du *Clairon* : deux rétractations hypocrites, huit mensonges, trois fourberies : c'est un record !

Genéalogies Canadiennes

LA FAMILLE PREFONTAINE

Le chef de cette famille canadienne n'était qu'un jeune homme, descendant à peine la vingtaine, quand il passa de France en Amérique. Il était soldat de la compagnie de Troyes et originaire de Beaumont, évêché de Beauvais, département de l'Oise.

Au remaniement territorial en 1790, le département de l'Oise fut formé avec une partie de l'île de

Coups de Bec

Le toupet de M. Gauthier. — "Il" a parlé des chaussures militaires. Et "il" a eu le toupet de dire que "tous les conseils militaires ont déclaré que ces chaussures n'étaient pas propres au service de la guerre."

M. Côté, nous le comprenons, ne pouvait pas publiquement rappeler au respect de la vérité celui dont il présidait l'assemblée, mais il aura dû remémorer par après au député "La Blague" que la manufacture Côté était représentée par M. Magloire Côté dans la commission qui a proclamé les chaussures militaires excellentes.

A ses surnoms si mérités de "girouette" et "La Blague", M. Gauthier peut ajouter celui de "La gaffe".

Charabia. — M. Ch. Quéry excusait le sieur Gauthier de tenir une assemblée en se basant sur le fait que les conservateurs auraient distribué la littérature électorale dans l'Ontario.

Combattre cette littérature du haut du kiosque de St-Hyacinthe est au moins étrange.

Et M. Quéry, qui a conscience du ridicule, l'a lui-même déclaré en commençant son discours.

En revanche, M. Lapointe a excusé la réunion en disant qu'on avait attaqué Sir Wilfrid dans la province de Québec.

M. Gauthier n'a rien excusé lui. Sa franchise bien connue lui eût sans doute dicté de dire qu'il éprouvait le besoin de parler ici parce qu'il se sent menacé et qu'il tient à ses \$2,500.

Symptôme. — Le *Clairon* fleurit les orateurs de la grande assemblée du 16 mai ; l'un d'eux est "un de nos plus puissants orateurs" ; un autre est un "joigneur connu" qui a prononcé un discours "à la hauteur de la situation". M. Gauthier, lui, est tout simplement dénommé "l'orateur suivant".

N'est-ce pas qu'il y a là une sécheresse qui équivaut à un reniement bien symptomatique.

Sincérité. — M. Bouchard a du reste vertement critiqué M. Gauthier d'avoir tenu cette assemblée.

"On parle de moins en moins d'élections, dit-il, et je suis d'avis que nous n'en aurons pas."

On ne pouvait mieux dire à MM. La Blague, Lapointe, Demers et Quéry : "Qu'est-ce que vous venez nous bâcler avec vos histoires de revenants et vos mensonges rancés !" Cette volée de bois vert n'a rien de banal et mérite d'être soulignée.

France et une partie de la Picardie.

Il mourut prématurément à Montréal dans la trente-septième année de son âge, le 9 juillet 1702, laissant un fils en bas âge, Adrien, le continuateur de cette lignée.

Adrien Préfontaine n'avait que neuf ans à la mort de son père. A l'âge de 22 ans, il épousa Catherine Bouteiller de Longueuil et il vécut jusqu'à sa mort qui arriva le 29 janvier 1760.

Parmi ses enfants, citons Joseph. Charles qui fut le père d'Alexis, d'Antoine et de Joseph, les fondateurs de familles du nom sur les bords du Richelieu.

Comme vous l'indique le tableau suivant. Les Préfontaine s'allièrent avec Jeannotte, aux Robert, aux Beaudry et aux Brodeur, les familles qui, dès la première heure, s'établirent et se possédèrent dans les paroisses de la vallée du Richelieu.

I Antoine Préfontaine marié avec Marie Ronceray en 1688 à Baucherville.

II Adrien Préfontaine marié avec Catherine Bouteiller en 1715 à Longueuil.

III J-Charles Préfontaine marié avec Charlotte Trudeau en 1759 à Longueuil.

VI Joseph Préfontaine marié avec Angélique Brodeur en 1787 à Varennes.

V Joseph Préfontaine marié avec Angélique Beaudry en 1810 à Belœil.

VI Théophile Préfontaine marié avec Zoé Robert en 1841 à Belœil.

VII Herménégilde Préfontaine marié avec M-Louise Jeannotte en 1868 à Belœil.

La famille Herménégilde Préfontaine réside à Woonsocket, R. I.

Il y a cinquante ans passés, les Préfontaine signaient Fournier-Préfontaine.

Une heureuse idée

Un collaborateur du *Progrès du Saguenay* écrit au sujet des timbres de guerre bilingues :

Il y a déjà un mois que l'impression de guerre nous affecte.

J'ai contribué pour ma petite part et je paie de bonne grâce depuis quinze jours. Pourquoi depuis 15 jours seulement, me demandera-t-on ? Eh bien voici :

Au début, je payais en anglais, comme tous les autres citoyens du Canada, en anglais seulement. Chaque fois je me choquais, me demandant pourquoi la première émission de timbres n'avait pas été bilingue.

Mais je ne me choquois plus. Je paie maintenant en français et en anglais ; j'ai une petite étampe en caoutchouc et j'imprime en dessous de tous les timbres que j'utilise et sur lesquels se lit déjà : *War Tax* les trois mots bien français :

Taxe de Guerre

Tous n'aiment pas cela car j'ai reçu le petit compliment suivant par la maille : "Il fallait un bellet du Saguenay pour inventer pareille sottise." Et moi, je me glorifie de ma petite invention pour payer ma taxe de guerre en français. Et j'entends que d'autres vont suivre mon exemple. Cela ne coûte que 35 sous chez T. J. Moore, Côte La Montagne, Québec et une seule étampe peut servir pour tous les employés d'un même bureau.

Aide aux Canadiens-Français d'Ontario

AVIS AU PUBLIC

On nous a signalé, et nous avons du reste constaté nous-même, qu'il s'est organisé en certains endroits des soirées et des fêtes de diverses natures sous couleur de venir en aide à nos compatriotes de la province d'Ontario, soirées et fêtes dont les recettes n'ont été transmises ni à l'Association d'Education de l'Ontario, ni à notre Comité.

Comme toutes les autres œuvres, la souscription nationale en faveur de nos compatriotes persécutés devait avoir ses parasites et ses exploitateurs. Nous mettons le public en garde contre eux et nous tenons à déclarer que notre responsabilité n'est engagée que dans les initiatives officiellement approuvées par nous.

Le Comité Central de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française.

Le gouvernement Borden et le Français

PAROLES JUSTES

L'honorable Louis Coderre, secrétaire d'Etat, a fait à un journaliste de Montréal qui l'interrogeait, les déclarations suivantes :

"Personne dans le gouvernement, j'en suis bien convaincu, n'est opposé à rendre justice aux Canadiens-français, et la preuve c'est que nous avons obtenu beaucoup dans ce sens depuis trois ou quatre ans. Ainsi, vous admettez que l'impression des documents officiels en français se fait maintenant plus vite qu'autrefois ; ensuite, si l'on veut nous rendre justice, il ne faut pas diminuer l'importance de l'excellente nomination que j'ai faite dans la personne de M. Taché au poste important d'imprimeur du Roi. Loin que je veuille faire cette nomination, il y eut un soulèvement en certains endroits, et une forte délégation vint me demander de nommer M. Cook ; mais nous avons tenu bon et M. Taché, bien qualifié à tous points de vue, obtint la situation. En résumé, conclut M. Coderre, nous faisons peu de bruit mais beaucoup de besogne, et je crois que vous pouvez nous rendre cette justice."

Nouveau cabinet anglais

Lord Kitchener retient le poste de Secrétaire de la Guerre, dans le cabinet de coalition.

Le nouveau premier Lord de l'Amirauté sera Arthur J. Balfour.

Winston Spencer Churchill, ancien chef de l'Amirauté, prend la porte feuille de Chancelier du Duché de Lancastres.

Le premier ministre et premier Lord de la Trésorerie est M. Asquith.

Les seuls avantages apparents que

peuvent réclamer les ennemis c'est d'abord la conquête de la Belgique, l'invasion et la dévastation des provinces françaises de l'est, et quelques succès isolés en Pologne et sur le littoral de la Russie. Mais ces avantages de la première heure, en plus d'avoir coûté exorbitamment cher aux envahisseurs, sont maintenant compromis par une mise en échec constante de leurs armées par celles des Alliés.

Une fois de plus, en terminant cet article sur les raisons d'espérer que nous indique l'honorable M. White, nous voulons souligner la faveur providentielle dont jouit le pays. En guerre théoriquement et pratiquement contre l'Allemagne, il n'a pas encore éprouvé plus qu'un pays neutre le contre coup des hostilités qui dévastent l'Europe.

Si la guerre se termine sans que nous en voyions les horreurs, le Canada devra se féliciter de sa fortune et nous pourrons célébrer les bienfaits de la politique anglaise qui a su si bien garder la suprématie des mers.

La marine marchande britannique

Il n'est pas sans intérêt de savoir que dans un document officiel anglais, il est dit que, au 31 décembre 1912, la marine marchande britannique comptait 20,892 vaisseaux, d'un tonnage de 19,179,177 tonnes.

Rapprochons de ce chiffre colossal les 383,724 tonnes que les sous-marins allemands pourraient détruire pendant six mois, au train actuel, cela représente presque exactement 2%. On voit que le mal serait restreint.

Singulière lacune

Le Fonds Patriotique Canadien accorde des secours aux familles des volontaires canadiens, des réservistes français, des soldats anglais.

Les familles des réservistes belges ne reçoivent rien.

Est-ce parce que, sans l'héroïque sacrifice du peuple belge, la France eût été envahie dès le début de la guerre et Paris pris immédiatement ?

Est-ce parce que la Belgique, jalouse riche, maintenant ravagée et pauvre, ne peut secourir comme il le faudrait les familles de ses soldats ?

Est-ce parce que les Belges sont proclamés les colons les plus loyaux pour le Canada ?

Il doit y avoir une raison pour justifier cette singulière lacune ?

L'ITALIE EN GUERRE

Voilà l'Italie descendue de sur la clôture ! Dimanche elle a déclaré la guerre à l'Autriche. Et lundi a lieu l'ouverture officielle des hostilités.

L'entrée de cette puissance dans le conflit va certainement amener des modifications considérables dans les opérations militaires.

Tout d'abord, l'Italie a fini d'être une porte d'entrée largement ouverte par laquelle l'Allemagne s'approvisionnait de cuivre, de matériel et de vivres. L'industrie allemande, les fabriques Krupp et les estomacs teutons vont donc souffrir de cet état de choses qui, à lui seul, est propre à hâter considérablement le dénouement de la guerre en faveur des Alliés.

En second lieu, l'armée italienne, forte de près de 2,000,000 d'hommes, a en amplement le temps de se préparer et a, en grande partie, déjà pris ses positions dans les hauteurs du nord-est de la péninsule.

Elle va occuper à elle seule un bon million d'Austro-Allemands qui de la sorte ne pourront servir ailleurs.

L'Autriche a déjà posté une armée de 800,000 hommes dans les montagnes de Trieste et du Trentin. L'Allemagne envoie, elle aussi, une armée de ce côté-là et surtout des généraux et nombreux corps d'officiers d'élite pour prendre la direction des opérations.

Il est probable que, de même qu'ils l'ont fait sur les frontières françaises et russes, les Allemands vont essayer d'une violente offensive pour transporter immédiatement le théâtre des opérations, de leurs destruction et de leurs massacres, sur les territoires étrangers. Les plaines de la Vénétie et de la Lombardie leur seraient un lieu de bombance.

Les villes du nord de l'Italie sont riches, remplies de monuments historiques et d'œuvres d'art précieuses. Ce sont là des proies toutes désignées pour la rapacité et la barbarie des Vandales de la Germanie.

Espérons que l'armée italienne est assez solidement organisée sinon pour prendre une brillante offensive et voler de victoire en victoire, du moins pour tenir tête à l'énorme bélier allemand, pour enrayer l'invasion des Barbares et donner le temps aux Alliés de les écraser sur les autres fronts.

Il ne faudrait pas cependant s'étonner trop et crier à la victoire allemande si les Teutons réussissent d'abord à prendre pied dans le nord de l'Italie et à imposer aux Italiens une longue et difficile campagne.

Un troisième avantage que l'entrée de l'Italie dans le conflit procure aux Alliés c'est l'appoint précieux de sa flotte. La France pourra envoyer une bonne partie de sa flotte de l'Adriatique dans les Dardanelles et le reste dans la Mer du Nord pour donner un coup de main à la flotte anglaise.

Elles pourront aussi disposer des navires qui survillaient les côtes italiennes histoire de rappeler continuellement à l'Italie ce qui l'attendait si elle se mettait dans la tête d'embarquer dans la combinaison allemande.

L'Italie elle-même pourra envoyer des vaisseaux en Orient ou ailleurs et il lui en restera amplement pour contester la flotte autrichienne à l'innaction et la tenir embouteillée.

LA RAISON D'ESPERER

Dans une remarquable conférence qu'il vient de donner devant l'élite universitaire d'Ottawa, l'honorable M. White a résumé clairement la situation militaire après neuf mois et demi de la terrible guerre qui déssole le monde civilisé.

Il ne s'est pas plus que les ministres anglais quand finira cet horrible massacre, mais il a pu le moins doute que le sort de l'Allemagne est scellé et que le Kaiser paiera la rançon de ses crimes. Fasse le Ciel que ce soit bientôt !

D'après M. White, voici quelles sont les raisons que nous pouvons avoir d'espérer invinciblement en la victoire finale et décisive des puissances alliées contre le militarisme allemand :

1. Il ne reste plus un seul navire de guerre allemand sur les sept océans, et probablement pas un seul navire marchand qui batte le pavillon du Kaiser !

2. Les uns après les autres, toutes les colonies africaines de l'empire allemand sont tombées entre les mains de l'Angleterre ou de la France ;

3. Les coups d'éclat que les armées allemandes devaient frapper sur Paris et Calais ont avorté, de même que son projet d'écraser la France avant d'avoir à faire face aux millions de soldats de l'armée russe ;

4. Encerclés dans un cercle de fer et de feu, l'Allemagne et l'Autriche ne peuvent parvenir à reprenre une offensive efficace ; leurs plus belles armées se brisent en efforts désespérés et inutiles ;

5. Pendant ce temps, les armées et les flottes des Alliés entreprennent la conquête de la Turquie, dont l'importance est aussi considérable au point de vue économique qu'au point de vue militaire ;

6. Le ravitaillement des Alliés et leur commerce, malgré les exploits relatifs des sous-marins allemands, augmentent sans cesse, et avec eux, leurs chances de succès ;

7. La force du nombre et celle de l'or, de toute évidence, sont du côté de la France, de l'Angleterre et de la Russie, de même que la sympathie des nations neutres ;

8. Les influences diplomatiques elles-mêmes tournent contre l'Allemagne, comme le démontre l'intervention imminente de l'Italie avec son armée homogène de près de deux millions de soldats ;

9. La détermination des Alliés augmente de jour en jour, et l'écrasement du monstre teuton s'ensuivra même s'il faut pour cela que la guerre dure encore deux ou trois ans.

Les seuls avantages apparents que

peuvent réclamer les ennemis c'est d'abord la conquête de la Belgique, l'invasion et la dévastation des provinces françaises de l'est, et quelques succès isolés en Pologne et sur le littoral de la Russie. Mais ces avantages de la première heure, en plus d'avoir coûté exorbitamment cher aux envahisseurs, sont maintenant compromis par une mise en échec constante de leurs armées par celles des Alliés.

Une fois de plus, en terminant cet article sur les raisons d'espérer que nous indique l'honorable M. White, nous voulons souligner la faveur providentielle dont jouit le pays. En guerre théoriquement et pratiquement contre l'Allemagne, il n'a pas encore éprouvé plus qu'un pays neutre le contre coup des hostilités qui dévastent l'Europe.

Si la guerre se termine sans que nous en voyions les horreurs, le Canada devra se féliciter de sa fortune et nous pourrons célébrer les bienfaits de la politique anglaise qui a su si bien garder la suprématie des mers.

La marine marchande britannique

Il n'est pas sans intérêt de savoir que dans un document officiel anglais, il est dit que, au 31 décembre 1912, la marine marchande britannique comptait 20,892 vaisseaux, d'un tonnage de 19,179,177 tonnes.

Rapprochons de ce chiffre colossal les 383,724 tonnes que les sous-marins allemands pourraient détruire pendant six mois, au train actuel, cela représente presque exactement 2%. On voit que le mal serait restreint.

Singulière lacune

Le Fonds Patriotique Canadien accorde des secours aux familles des volontaires canadiens, des réservistes français, des soldats anglais.

Les familles des réservistes belges ne reçoivent rien.

Est-ce parce que, sans l'héroïque sacrifice du peuple belge, la France eût été envahie dès le début de la guerre et Paris pris immédiatement ?

Est-ce parce que la Belgique, jalouse riche, maintenant ravagée et pauvre, ne peut secourir comme il le faudrait les familles de ses soldats ?

Est-ce parce que les Belges sont proclamés les colons les plus loyaux pour le Canada ?

Il doit y avoir une raison pour justifier cette singulière lacune ?

CHRONIQUE LOCALE

Au Conseil

Le Conseil a expédié vendredi et mercredi des affaires de routine dont voici les principales.

Les fonds nécessaires ont été votés pour les égouts des rues Héloïse et Tellier ;

des bouches d'égout seront posées rue Morisson pour empêcher l'inondation de certains terrains ;

MM. Blondin et Cie ont été nommés adjudicataires pour la fourniture de tuyaux de grès ;

la construction d'un trottoir rue Boas a été décidée ;

une lampe électrique sera placée au coin des rues Ste-Marie et Ste-Marguerite ;

la distillerie de St-Hyacinthe sera invitée à faire disparaître les causes d'infection constatées dans le quartier avoisinant, sinon le Conseil agira ; la paroisse de St-Thomas d'Aquin et le Grand Tronc devront aussi faire certains travaux dans ce but.

L'ÉCLAIRAGE

Le Conseil a adopté vendredi le contrat de la Southern Canada Power Co, avec de légères modifications.

La réduction de 33 1/2 pour cent notamment sera appliquée dans un an, ce qui est un bénéfice notable pour les citoyens.

Nos lecteurs trouveront, en 31ème page, l'annonce officielle donnant le texte complet du contrat tel qu'il va être soumis aux électeurs.

DÉMISSION

M. P. Messier, échevin du quartier 5, vient de faire parvenir sa démission au Conseil.

Puisent les électeurs le remplacer par un homme instruit, d'idées larges, et ayant vraiment à cœur le développement de la cité en bien-être et en beauté.

LA SOIRÉE DES ZOUAVES

Mardi soir dernier, attiré par un programme tout plein de riches promesses, le Tout-St-Hyacinthe était réuni dans les salles trop étroites de l'Hôtel-de-Ville.

Soirée artistique — promesse a été tenue. Les vœux vaudraient pas employer un cliché devenu banal, mais je suis bien forcé de constater que les Zouaves, sous l'effective direction de M. C. Feller, se sont réellement surpassés.

Leur diction, tout d'abord, est devenue meilleure, plus française, plus correcte, plus élégante. Le geste des acteurs a gagné aussi en naturel. Bref, si tout n'est pas encore parfait, un progrès très considérable et très marqué a été réalisé, et le succès dépasse de beaucoup la moyenne habituelle de nos amateurs.

Les pièces représentées ont le grand mérite tout d'abord d'une actualité brillante. Les "Martyrs d'Alsace" et "Le général Joffre" nous jettent au milieu même du grand drame qui se joue actuellement sur les champs de bataille de la-bas. On y voit agir et vivre, dans la simple grandeur de leur héroïsme, les Castellans et les Joffres qui sont à écrire une page d'épopée. Signalons ici M. Donat Bibeau qui nous a donné un superbe général français, tout rayonnant de vie vraie et sincère, M. Amédée Lacroix, aussi juit que nature et vicomte fort élégant, M. Henri Lalumière, personnification habile du traître et M. L. Dumas, père noble très naturel et bien disant. Les autres acteurs ont droit aussi à des éloges mérités.

M. Camille Feller nous a campé un Cyrano de Bergerac magnifique de vérité. "La tirade des nez" "la ballade du duel" ou encore la tirade des "non merci" ont été pour un bon nombre toute une révélation d'art.

Nos félicitations encore à M. Auclair et aux charmantes musiciennes, Mlle Mallet et Boivin, qui nous ont versé, avec l'orchestre de la Philharmonique, des flots d'harmonie artistique.

Puisent les Zouaves, sous l'habile conduite de leur directeur artistique, continuer à marcher ainsi dans le progrès et nous donner toujours d'aussi belles et d'aussi bonnes séances.

UN SPÉCIALISTE.

A PROPOS D'UNE PIÈCE

Une troupe théâtrale est venue jouer lundi "Cœur de française" de MM. Bernède et Bruant.

Il y avait, nous dit-on, un quart de salle à cette soirée et l'un des directeurs de la troupe en a pris prétexte pour faire contre "Le Courrier" une violente sortie, parce que celui-ci avait jugé convenable de mettre ses lecteurs en garde contre cette représentation.

Nous avions dit et nous répétons que nous ne connaissons pas la pièce dont il est question, mais que nous connaissons ses tristes auteurs, le romancier anti cléricale Bernède et le poète ordurier des bas-fonds de Paris, Aristide Bruant.

Que "Cœur de française" soit convenable, c'est très possible, il y a dans les pires œuvres des pages pures et il peut y avoir dans l'œuvre des pires auteurs des choses anodines.

Mais c'est notre devoir de mettre nos lecteurs en garde contre les productions émanant d'écrivains néfastes et nous n'y faillirons jamais.

M. Gandrille, directeur de cette troupe, nous écrit sur un ton comminatoire à ce propos et nous fait l'éloge de Bruant, le saligaud, qui après avoir écœuré deux générations par ses productions dégoûtantes, s'est fait romancier populaire au Journal de Paris, où il pond des feuilletons révoltants.

M. Gandrille nous dit que cet individu "à droit à tous les éloges". M. Gandrille, qui est peut-être bon comédien, épris de son art, et directeur d'une bonne troupe théâtrale, ne sait pas ce que c'est qu'un journal catholique et ignore tout de la mission qui lui incombe.

Ce n'est pas de lui que nous avons à recevoir des avis ou des leçons, c'est de notre conscience et du souci que nous devons avoir de la santé morale de nos lecteurs.

Et nous répétons que jamais nous n'inviterons ceux-ci à se compromettre dans la compagnie d'auteurs immoraux et malpropres comme Bernède et Bruant.

Que M. Gandrille vienne ici avec des pièces que l'on peut recommander, nous le ferons avec le plus grand plaisir, mais qu'il cesse de vouloir nous donner des leçons de littérature et de morale, c'est un jeu pour lequel il nous trouverait mieux armé qu'il ne le suppose sans doute.

POUR LES CANADIENS-FRANÇAIS D'ONTARIO

Les dernières souscriptions reçues par le Cercle Benoit XV de l'A. C. J. C. en faveur des écoles d'Ontario sont celles de l'Union St-Joseph, \$10, et de l'Alliance Nationale, \$5, de St-Hyacinthe.

La liste des souscriptions reste ouverte. Hâtons-nous d'y mettre notre nom et de contribuer à une œuvre aussi régénératrice, aussi nationale, aussi religieuse.

Comment aider fructueusement nos compatriotes d'Ontario, demandait M. H. Bourassa dans son discours au Monument National, le 19 mai dernier.

Le devoir le plus urgent du moment, disait-il, c'est de leur fournir les ressources nécessaires pour porter leur cause jusqu'au Conseil Privé du roi, qui sera appelé à décider, selon la parole lapidaire du président du sénat, "si la Confédération a été un pacte d'honneur ou un piège d'infamie."

Là ne se borneront pas les exigences de la lutte. Les Canadiens-Français de l'Ontario seront forcés de faire de lourds sacrifices, pour le soutien de leurs écoles et l'organisation de leurs forces de résistance. Pour tout cela, il faut des ressources, et nous n'avons pas le droit de ne pas les aider.

Nous faisons aujourd'hui un appel spécial aux sociétés de bienfaisance et aux paroisses du diocèse qui n'ont pas encore versé leur obole au fonds des écoles d'Ontario.

Prière d'adresser toute souscription à M. Ulric Bencher, président du Cercle Benoit XV ou au trésorier M. Origène Picard, St-Hyacinthe.

AUX DOUANES

Nous avons un merci cordial à offrir au cercle Benoit XV de l'A. C. J. C. d'avoir obtenu du ministre des Douanes, à Ottawa, la magnifique enseigne française qui orne si gaîment les portes de cet édifice.

MORT AU FEU

M. L. Coucke, de notre ville, vient de recevoir la nouvelle de la mort de son neveu Alphonse Coucke, tué en Flandre d'une balle à la tempe.

C'est le frère des deux soldats dont nous avons publié d'intéressantes lettres.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce a tenu jeudi dernier sa séance mensuelle.

Parmi les résolutions prises à cette réunion signalons celle proposée par M. U. Boucher, secondé par M. C. Feller, de présenter une requête à l'honorable ministre des Postes aux fins d'obtenir des timbres de guerre français ou bilingues.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 17 juin.

COMÉDIE ANGLAISE

Mardi 1er juin, une troupe d'excellents comédiens viendra jouer, à la salle du marché, une hilarante comédie anglaise, "L'arrivée de Kitty".

Partout où elle a passé, elle a remporté un énorme succès de fou rire.

Les billets sont en vente à la Pharmacie Broleur et il faut se hâter si l'on veut avoir des places. Sièges réservés, 50c. Admission, 35c.

VOYAGE ANNUEL

La chorale de St-Hyacinthe fera, les 16, 17, 18 et 19 juillet prochain, son voyage annuel à Old Orchard Beach.

FÊTE PATRONALE

L'Union St-Joseph a célébré, dimanche dernier, sa fête patronale. La cathédrale était remplie de sociétaires, venus là pour y remercier Dieu des succès que cette société fait de plus en plus en notre ville. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé J. A. Fontaine, provincial de l'Ecole Normale. Le sujet de son sermon fut des plus pratiques, et il toucha admirablement un point lancinant de notre "défaillance" au point de vue religieux comme national "le luxe". Pour des sociétaires qui peinent tout le mois, afin de mettre le côté des dollars qui leur amèneront des secours en maladie et une planche de salut à leur famille, après leur mort, ce sujet était vraiment inspiré. La chorale exécuta une messe de Merlier, et une parade eut lieu dans nos rues, par les membres de l'Union St-Joseph.

C'est M. l'abbé J. A. Vézina qui officia, assisté des ecclésiastiques E. Fourrier et V. Lajoie, comme diacre et sous-diacre.

EN VILLE

M. Napoléon Désile, mécanicien de Montréal, était à St-Hyacinthe dimanche dernier.

Depuis août de 20 années que M. Désile demeure à Montréal il n'a jamais manqué de venir prendre part à la fête patronale de l'Union St-Joseph, dont il est un des fondateurs.

Mlle B. Barea, de Sherbrooke, était en promenade ces jours d'chez Mlle Mary Cowan.

NAISSANCES

A Marieville, jeudi le 20 mai courant, l'épouse de M. Adélaïde Cadieux, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Wilfrid-Roger-Liboire.

Parrain : M. Liboire Pion. Marraine : Mlle Eva Cadieux, sœur de l'enfant.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve William Valin 219 1/2 rue Cascades remercie cordialement les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion de la mort de son mari.

M. W. VALIN.

DECES

M. le chanoine Jean-Baptiste-Olivier Guy, ancien curé de Sainte-Rosalie est décédé à l'Hospice St-Antoine de cette ville, jeudi matin.

Il était membre de la Société Ecclésiastique — La Caisse — du diocèse de St-Hyacinthe. Les membres lui doivent une messe.

Le défunt faisait également partie de la Société d'une Messe, section provinciale. Tous les associés du diocèse, des sections diocésaine et provinciale, lui doivent aussi une messe.

Les funérailles auront lieu à Ste-Rosalie, mardi, le 1er juin, à dix heures du matin.

Abbé L. O. Roberge, Secrétaire.

M. D. ROBERT

105 RUE HICKOCK, WINOOSKI, VT.

Obligé au soutien de sa famille, pendant longtemps travaillé malade.

MALHEUREUSE EXISTENCE POUR CES PÈRES DE FAMILLE QUI, COMME M. ROBERT, VONT DU LIT AU TRAVAIL ET DU TRAVAIL AU LIT.

"J'avais d'atroces douleurs aux reins depuis un an ; j'étais sans courage, sans appétit, etc. Je me réjouis d'avoir pris les PILULES MORO."

Pour qu'un homme puisse réellement donner la pleine mesure de ses capacités, faire valoir tous ses talents, il faut qu'il soit en bonne santé.

Ceci veut dire que tout homme, quel qu'il soit et dans n'importe quelle position qu'il occupe — métier, commerce, profession ou art — voit ses chances de succès diminuer en même temps que ses forces physiques.

Outre les souffrances qui le tracassent, un homme malade ou affaibli, éprouve toujours des pertes sensibles soit dans ses gages ou ses revenus ; en conséquence sa famille tout entière se ressentira en quelque sorte de ses propres ennuis.

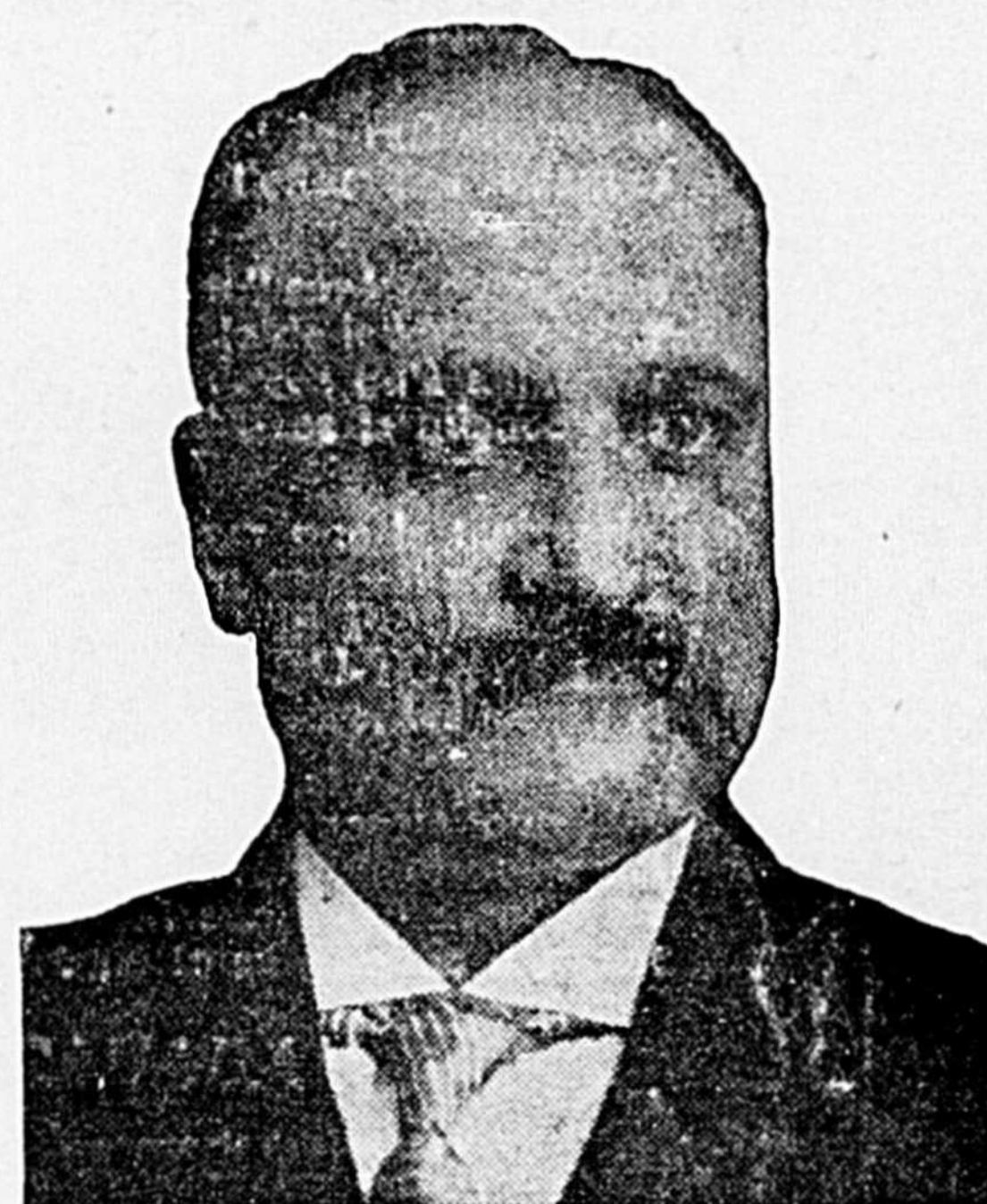
Ce doit donc être là un motif de plus pour les pères de famille, de bien veiller sur leur santé. Il faut si peu de chose pour ébranler même les plus solides constitutions. On a vu des gaillards très robustes d'apparence, succomber en quelques jours sous le coup d'un simple effort ou d'un changement subit de température.

Il y a pour tous des précautions constantes à prendre pour se maintenir en bonne santé.

Lorsqu'un homme constate que quelque chose va mal chez lui, que son système ne semble plus fonctionner comme à l'ordinaire, qu'il a, soit des faiblesses de reins, des maux de tête ou des douleurs d'estomac, etc., c'est plus que le temps de prendre garde. Afin de s'épargner la peine d'une longue et grave maladie et pour éviter surtout des pertes de temps considérables, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de recourir bien vite aux Pilules Moro. C'est là le traitement le plus sûr, le plus simple et le plus économique. Il suffit d'en essayer quelques boîtes pour se convaincre que les Pilules Moro sont réellement bonnes.

Le témoignage suivant en fournit une preuve évidente et nous en avons aussi une foule d'autres :

"Il y avait déjà un an que je me sentais moins vigoureux, que le travail m'abattait et que je souffrais de douleurs de reins, lorsque je commençai à prendre des Pilules Moro. Parfois je me sentais si à bout de force et si peu de courage que je serais resté à la maison à me reposer, si l'idée du soutien des miens ne m'avait pas retenu. Le soir, je revenais avec des douleurs atroces aux reins, les membres rompus et un besoin absolu de repos. Je mangeais peu ; je n'en avais pas le goût et je me couchais bientôt pour tâcher de me remettre. Lorsque j'eus pris quelques boîtes de Pilules Moro, je me sentais déjà plus alerte. Les forces me sont revenues rapidement et les douleurs qui m'étaient dues, je crois, qu'à un affaiblissement général, disparurent tout à fait. Au printemps dernier, me voyant moins vigoureux et voulant éviter ce que j'avais souffert autrefois, je repris quelques boîtes de Pilules Moro. Je me réjouis aujourd'hui d'être ce que je suis, c'est-à-dire fort, plein d'ardeur et toujours jeune." — DIEUDONNÉ ROBERT, 105 Hickock, Winooski, Vt.



M. DIEUDONNÉ ROBERT

d'être ce que je suis, c'est-à-dire fort, plein d'ardeur et toujours jeune." — DIEUDONNÉ ROBERT, 105 Hickock, Winooski, Vt.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No 272 rue Saint-Denis, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi, et jusqu'à 6 heures les autres jours. Aussi consultations par lettres pour tous les hommes qui ne peuvent venir à nos bureaux.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux États-Unis sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

L' inanition ou une torture impitoyable

Le choix entre l'inanition ou une torture impitoyable est la perspective lugubre qui s'offre à toutes les victimes de l'indigestion, car malgré qu'elles aient besoin de nourriture pour nourrir leur organisme, elles ont peur de manger, vu les longs périodes de douleur et de malaise suivant ordinairement les repas les plus légers.

Le besoin urgent de tous ceux qui souffrent d'indigestion est de prendre des forces de façon que l'estomac retire de la nourriture absorbée de la nutrition. Les douleurs après les repas est la manière par laquelle l'estomac démontre qu'il est trop faible pour faire le travail de la nature. Prendre des purgatifs ne fait qu'aggraver le mal. Les Pilules Roses du Dr Williams donnent une nouvelle force aux estomacs affaiblis parce qu'elles enrichissent et fortifient le sang permettant aussi à l'estomac de digérer la nourriture naturellement, presque qu' aussitôt l'appétit revient, on peut prendre de la nourriture sans éprouver de douleur et la torture de l'indigestion disparaît. Les cas suivants prouvent la vérité de ces affirmations. M. W. H. Silver, un fermier bien connu demeurant dans les environs de Hemford, N. E., dit : "Depuis plus de sept ans, je souffrais horriblement d'indigestion. Quelquefois j'étais si malade que je ne pouvais avaler une bouchée de nourriture préférée, et je devais me contenter d'un morceau de pain rassis. Certaines fois je ressentais des douleurs affreuses dans l'estomac et je pouvais difficilement dormir la nuit. J'essayai diverses prescriptions mais je n'en retirai aucune soulagement et naturellement ma santé était beaucoup affaiblie. J'en étais venu à croire que j'étais condamné à souffrir tout le reste de ma vie d'une torture continue, alors que je lus quelque chose au sujet d'un cas semblable au mien et que les Pilules Roses du Dr Williams avaient guéri. Cela me donna un nouveau courage et je décidai de les essayer. Pour être bref, je dirai qu'après avoir employé les Pilules Roses durant une couple de mois j'étais complètement guéri. Il y a de cela deux ans, et je n'ai pas éprouvé le retour du mal. Je puis maintenant manger volontiers comme toute autre personne."

Les Pilules Roses du Dr Williams, sont vendues par tous les marchands de remèdes, ou par la poste, à 50c. la boîte, ou \$2.50 pour six boîtes, de The Dr Williams's Medicine Co., Brockville, Ont.

CHEZ NOS ZOUAVES

Nos Zouaves célébraient dimanche dernier avec éclat leur fête patronale, ainsi que le 10ème anniversaire de leur fondation.

Ils ne pouvaient manquer dans cette circonstance, de montrer que St-Hyacinthe possède la une des plus belles compagnies qui composent le magnifique régiment des Zouaves canadiens.

Par la manière dont cette fête a été célébrée, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi elle a été si brillante et pourquoi elle a obtenu un succès aussi éclatant.

La démonstration de dimanche dernier prouve que l'Association des Zouaves de St-Hyacinthe a l'estime et l'admiration de la population et que sous l'habile et sage direction du capitaine J. A. Bélanger et de ses assistants elle aura toujours se tenir à la hauteur de sa réputation, et quelle fera encore l'honneur et la gloire de la ville de Saint-Hyacinthe.

Le programme que nos Zouaves s'étaient tracé pour cette circonstance était des mieux rempli, et a été exécuté à la perfection.

Le convoi de 5.20 h. a. m., venant de l'est débarquait dans nos murs la Compagnie des Zouaves de Windsor Mills, qui venait célébrer avec nos Zouaves leur 10e anniversaire. La présence de cette compagnie contribua beaucoup au succès obtenu. Il est bon de dire que les corps de Windsor Mills et de St-Hyacinthe ont toujours été étroitement liés par les liens d'amitié et de camaraderie qui ont existé entre le commandant Burque de Windsor Mills et les ex commandants Lacroix et Lalumière de cette ville.

Il y avait aussi des délégations des Compagnies du Cercle Paroissial St-Louis, et de la Compagnie de Montréal, qui avaient répondu à l'invitation de leurs amis de Saint-Hyacinthe.

A 8.30 hrs, les Colonels C. E. Rouleau de Québec, M. le commandant J. Brissières, de Montréal, MM. E. H. Richer et T. Larue, anciens Zouaves et J. E. F. Chartier, directeur senior, de cette ville, se joignaient à nos Zouaves et à leurs invités pour se rendre au Séminaire où ils furent reçus avec l'accueil accoutumé de bonne grâce et de délicatesse.

Après un salut que les Zouaves et les Cadets du Séminaire se rendent réciproquement en outre à la chapelle pour assister à la messe de circonstance. Elle fut très solennelle avec son beau chant approprié à la fête.

Un sermon très pratique, sur la fête de la Pentecôte fut prononcé par le Rév. M. Lafond du Séminaire.

Après la messe et défilé devant les reliques de leur patron martyr St-Prospère nos Zouaves ont présenté les armes à M. le Supérieur du Séminaire, c'est la manière du soldat de remercier et de témoigner à ceux qui leur sont si aimables de toute manière, leurs hommages et leur reconnaissance.

Nous n'avons été nullement surpris de voir M. le Supérieur y répondre par la bouche d'un élève qui n'a pas manqué de nous transmettre son enthousiasme par ses paroles et ses accents patriotiques et vraiment éloges. De telles paroles ne pouvaient qu'émouvoir le cœur des anciens zouaves qui nous accompagnaient et que nous aimons à plus d'un titre et que l'on se propose comme modèle.

Après ce superbe discours nous nous mettons en marche accompagnés des "Fils de Carillon" pour se rendre au cimetière.

Quelle impressionnante cérémonie, quel touchant spectacle que celui de cette jeunesse catholique présentant les armes aux soldats du Pape, endormis de leur dernier sommeil, les dévoués des chers disparus ont du trépasser dans leurs tombes en entendant les clairons sonner le salut avec toute l'âme qu'on peut mettre dans une si belle occasion. Une telle cérémonie est l'union du présent avec le passé. Dans ce salut ému de nos soldats aux soldats d'hier c'est la profession de foi de notre jeune génération, c'est l'affirmation du même idéal, des mêmes aspirations.

Après les vêpres, les Zouaves de St-Hyacinthe, de Windsor Mills et les Fils de Carillon se rassemblèrent sur la place du marché, et se rendirent à l'Évêché offrir à Sa Grandeur Mgr Bernard, leurs hommages et leurs vœux. Ils tiennent en toute occasion à lui témoigner leurs sentiments respectueux et leur amitié.

Monseigneur y répondit par des conseils paternels qui peuvent se traduire par ces vers du poète :

Que vous sentiez, j'allais de votre humble poitrine
Le flot qui doit couler sans s'épuiser jamais
Le flot du dévouement, le flot du sacrifice
La chrétienne fièvre d'aller draper au vent
Contre l'erreur, le mal, la peur ou l'injustice,
Croix au cœur, plume en main et toujours
En avant !

De là on se rendit chez son Honneur le maire Morin pour y saluer en la personne l'autorité civile. Grâce à son amabilité nous pouvons reproduire en entier pour le bien de notre association le texte même de la réponse de M. le maire.

Suite en 51ème page

LE REGLEMENT NO. 170

Canada,
Province de Québec,
Cité de St-Hyacinthe.

REGLEMENT NO. 170, CONCERNANT L'ACHAT
DE L'ENERGIE ELECTRIQUE.

Le conseil municipal de la cité de St-Hyacinthe est autorisé à signer le contrat ci-après révisé :

MEMOIRE DE CONVENTIONS fait et exécuté
le jour de mil neuf cent

quinze.

PAR ET ENTRE

The Southern Canada Power Company Limited, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires en la cité de St-Hyacinthe, greffier, à ce dûment autorisé et son secrétaire-trésorier, à ce dûment autorisé et en vertu des règlements de la compagnie, ci-après appelée "LA COMPAGNIE".

Partie de première part

ET

LA CITE DE ST-HYACINTHE, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires en la cité de St-Hyacinthe, greffier, à ce dûment autorisé et son secrétaire-trésorier, à ce dûment autorisé et en vertu d'une résolution du conseil municipal, ci-après appelée "LA MUNICIPALITE".

Partie de seconde part.

1. La municipalité désirant obtenir de l'énergie électrique pour son propre usage et non pour revendre à la Compagnie, étant prête à fournir telle énergie, suivant des termes et conditions acceptables aux deux parties, il est convenu entre elles qu'en considération des avantages qui découleront de la fourniture de telle énergie pour la municipalité, cette dernière s'engage d'acheter et de prendre de la compagnie toute l'énergie électrique par elle requise et de n'acheter aucune autre énergie électrique ni permettre à aucune personne, personnes ou corporation de se servir des rues de la municipalité pour vendre, distribuer ou délivrer de l'énergie électrique pour l'obtention de la lumière ou du pouvoir pendant la durée de la présente convention.

2. Ce contrat prendra effet immédiatement et demeurera en vigueur pendant une période de dix ans à compter du premier juin mil neuf cent quinze.

3. La compagnie convient de délivrer le pouvoir requis par la municipalité pour ses besoins sous forme de courant alternatif triphasé de soixante cycles à une pression approximative de deux mille deux cents volts, le tout sujet aux "Conditions Générales" de la Compagnie attachées aux présentes. La livraison de ce pouvoir commencera le ou avant le premier septembre mil neuf cent quinze.

4. La Cité consent à payer mensuellement pour tout pouvoir utilisé en vertu de ce contrat deux cents par kilowatt-heure. Cependant à la fin de chaque année, si la cité a utilisé plus que quatre cent mille kilowatt-heures, elle aura droit à un rabais d'après l'échelle suivante :

Pour les 100,000 K. W. heures ou moins, au-dessus de 400,000 0.2 de cent (deux dixièmes d'un cent) par K. W. heure.

Pour les 100,000 K. W. heures ou moins, au-dessus de 500,000 0.3 de cent (trois dixièmes d'un cent) par K. W. heure.

Pour les kilowatt-heures additionnels, 0.4 de cent (quatre dixièmes d'un cent) par K. W. heure.

5. La compagnie convient de prolonger des conditions de gaz jusqu'au mur extérieur du bâtiment d'eau et, ce au cas où le courant électrique serait interrompu ou ferait défaut par force majeure, de fournir du gaz pour opérer les engins à gaz de la municipalité, sans charges additionnelles.

6. La compagnie s'engage de fournir gratuitement le pouvoir additionnel requis en cas d'incendie.

7. La compagnie convient de réduire le prix du courant électrique pour l'éclairage pour ceux de ses clients qui contractent pour une année en la cité de St-Hyacinthe, à deux cents par kilowatt-heure, moins vingt-cinq pour cent d'escompte sur tous les comptes payés dans les quinze jours suivant la fin du mois. Cette réduction prendra effet dix jours après la signature de ce contrat. Dans douze mois après la signature des présentes conventions, l'escompte ci-dessus sera porté à 33 1/3 pour cent par la compagnie.

8. La compagnie s'engage de ne pas augmenter ses taux actuels pour la fourniture du pouvoir pour les fins industrielles et même de les réduire aussitôt qu'elle sera en mesure de livrer de l'énergie électrique à Drummondville et s'engage de coopérer avec la municipalité et de faire tout en son possible pour amener de nouvelles industries à St-Hyacinthe. Les taux réduits pour pouvoir n'excéderont pas les suivants pour un service non restreint de dix heures.

Ch.-vap. et au-dessus Par ch.-vap. par année

75 \$25.00

60 25.50

50 26.00

40 27.00

30 28.00

20 31.00

10 36.00

5 40.00

4 45.00

3 50.00

2 55.00

1 60.00

9. La partie de première part s'engage de ne pas augmenter les prix actuels du gaz.

10. La partie de première part s'engage de ne pas augmenter les loyers des compteurs.

11. Le présent règlement aura force et effet lorsqu'il aura été approuvé par la majorité en nombre et en valeur immobilière des électeurs propriétaires cotisés de la cité de St-Hyacinthe qui auront voté.

12. Ce contrat liera les parties aux présentes, leurs successeurs et ayants cause.

En foi de quoi les parties aux présentes y ont apposé leurs signatures et le sceau de la compagnie et de la municipalité les jour et date ci-haut mentionnés.

Nous soussignés, René Morin, Maire de la cité de St-Hyacinthe, et Albini Messier, greffier, qui précède a été adopté par le conseil municipal de la dite cité, à sa séance régulière tenue le vingt et un mai mil neuf cent quinze. Cette séance du conseil du vingt et un mai mil neuf cent quinze a été tenue conformément à l'ajournement du dix-neuf mai mil neuf cent quinze. Cette séance du vingt et un mai mil neuf cent quinze a été tenue légalement et elle était présidée par Son Honneur le Maire Morin et tous les échevins étaient à leur siège, à l'exception de M. Girard.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau du greffier où toute personne peut en prendre communication.

Signé : RENÉ MORIN,

Maire de la cité de St-Hyacinthe.

Signé : A. MESSIER,

Greffier de la cité de St-Hyacinthe.

Vraie copie

A. MESSIER,

Greffier de la cité de St-Hyacinthe.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

CONDITIONS GENERALES

1. Le consommateur fournira dans son local tous les appareils électriques, et les fils nécessaires, excepté les compteurs, pour établir une communication avec le point de livraison, et, au moyen de procédés convenables pour leur protection, maintiendra ces fils et appareils en état d'efficacité, le tout conformément aux exigences de "The Canadian Fire Underwriter's Association", et des règles et règlements de la Compagnie. Le consommateur devra protéger et tenir la Compagnie indemne de tous dommages et accidents, aux personnes, et à la propriété appartenant à la Compagnie, au consommateur, ou autres, résultant d'appareils électriques défectueux de quelque manière que ce soit dans le local du consommateur, ou de toute négligence de la part du consommateur. L'inspection du local du consommateur faite par l'inspecteur de la Compagnie ne doit pas signifier que l'installation électrique a été acceptée comme étant sans défauts, quand bien même la communication électrique aurait été faite subseqüemment.

2. Tous les appareils électriques utilisés par le consommateur devront être d'un bon rendement commercial et de nature à n'apporter aucune perturbation dans le système électrique de la compagnie. Le facteur de puissance minimum des moteurs opérant au maximum de charge sera fixé comme suit : pas moins de soixante-quinze pour cent (75%) pour moteurs n'excédant pas cinq chevaux ; pas moins de quatre-vingt pour cent (80%) pour moteurs de cinq chevaux, et pas moins de quatre-vingt-cinq pour cent (85%) pour moteurs de plus de dix chevaux. Si le facteur de puissance est trouvé moindre que ceux précités, la consommation du courant sera calculée d'après le facteur de puissance minimum ainsi spécifié.

3. La Compagnie installera à un endroit convenable où le consommateur fournira le moyen d'un raccordement, un ou plusieurs compteurs pour vérifier le courant fourni et le consommateur consent à en payer le loyer aux taux réguliers de la Compagnie.

4. Par les présentes, la compagnie est autorisée à installer des compteurs à débit maximum ou tout autre instrument de mesure et à faire, de temps en temps, des essais pour contrôler le maximum de force motrice requise par le consommateur (surcharges momentanées exceptées) à n'importe quel moment, suivant les termes de ce contrat ; une fois établie, cette quantité de puissance servira de base pour facturer jusqu'à ce qu'elle soit excédée. A moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite de la compagnie, le consommateur s'engage, durant toute la période de validité de ce contrat, à ne faire aucun changement ni addition à son installation électrique après que celle-ci aura été reliée au réseau de la compagnie, et si le client faisait quelque changement ou addition sans avoir, au préalable, obtenu telle autorisation, la compagnie aura le droit de charger pour tel service supplémentaire cette même période, le client a jbesoin d'un surplus d'électricité dans ses locaux ou leurs environs immédiats, il e t convenu que cette quantité supplémentaire devra lui être fournie par la compagnie.

5. Dans le cas où le compteur enregistré incorrectement, la Compagnie pourra à son choix exiger pour le courant fourni pendant le temps que cet appareil aura mal fonctionné, soit le montant réclamé durant un terme correspondant précédant immédiatement l'époque où cette défectuosité se serait produite, ou durant le terme correspondant de l'année précédente, soit encore la valeur établie du courant fourni. Le client pourra en tout temps exiger que le compteur soit vérifié par un inspecteur du gouvernement et si l'inspection démontre que le compteur enregistre correctement tous les frais d'inspection de disconnection et de reconnection seront à la charge du client qui devra faire un dépôt suffisant au préalable pour couvrir ces frais.

6. Les compteurs ou autres appareils dans le dit local, qui pourraient être loués par la Compagnie, demeureront sa propriété, mais seront sous la garde et aux risques du consommateur, et s'ils sont défectueux ou endommagés par le feu, ou à raison d'aucun autre accident, sauf l'usage ordinaire (wear and tear), le consommateur paiera à la Compagnie la valeur de ces compteurs ou appareils ou les dépenses nécessaires pour les réparer, ou les remplacer. La Compagnie aura droit d'accès à toute heure raisonnable auprès de ces appareils pour les vérifier ou les enlever.

7. Un cheval-vapeur, pour les fins de ce contrat, sera l'équivalent de sept cent quarante-six (746) watts réels.

8. Il est strictement défendu au consommateur de toucher en aucune façon aux compteurs ou aux appareils de la Compagnie. Au cas où le service serait défectueux avis doit en être donné immédiatement au bureau de la Compagnie.

9. Dans le cas où le courant serait interrompu ou ferait défaut, soit à raison de causes naturelles ou par suite d'un accident quelconque, la Compagnie ne serait pas responsable des dommages causés par cette interruption ou de défaut, et elle ne sera pas considérée en faute.

10. La Compagnie se réserve expressément le droit de fournir de préférence le courant pour éclairer toute ville ou municipalité, et pour des fins de traction ou dans l'intérêt général du public, plutôt qu'à ses consommateurs.

11. La Compagnie, devra, pour l'exécution de ce contrat, se servir, ou lorsqu'il sera nécessaire, fournir au consommateur, des transformateurs, compteurs, fils, et autres appareils, suivant la base reconnue et ne sera nullement responsable pour tous dommages causés, à la personne ou à la propriété, de quelque manière que ce soit, par la haute tension du courant électrique ou par le fait de la communication de ses fils avec les fils du consommateur.

12. Le service sera classifié par périodes durant lesquelles le Consommateur pourra se servir comme suit :—

Un service non-restrict de vingt-quatre heures sera à la disposition du Consommateur en aucun temps entre 7.00 a. m. et 6.00 p. m.

Un service restrictif de vingt quatre heures et un service restrictif de dix heures sont absolument les mêmes que ceux ci-haut mentionnés excepté que l'usage du courant est défendu durant les périodes suivantes :

Oct. 15th—Oct. 31st.. 5.00 p. m.—6.30 p. m.

Nov. 1st—Nov. 30th.. 4.30 p. m.—6.30 p. m.

Dec. 1st—Jan. 15th.. 4.00 p. m.—6.30 p. m.

Jan. 16th—Feb. 15th.. 4.30 p. m.—6.30 p. m.

Feb. 16th—Mar. 1st.. 5.00 p. m.—6.30 p. m.

Un service spécial peut être donné sous les conditions spécifiées dans l'application.

13. Dans le cas où le courant serait utilisé en dehors des heures spécifiées à ce contrat, le client se verra obligé de payer d'après le tarif ordinaire pour un service de vingt-quatre heures pendant toute la période de validité de ce contrat.

Nous soussignés, certifions que ce qui précède fait partie du règlement numéro cent soixante et dix et contient les "Conditions Générales" mentionnées dans le dit règlement.

Signé : RENÉ MORIN, Maire.

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Vraie copie

A. MESSIER, Greffier.

Canada
Province de Québec
Cité de St-Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, donné que le règlement numéro cent soixante et dix, concernant l'achat de l'énergie électrique, a été adopté par le conseil municipal de la cité de St-Hyacinthe, à sa séance tenue le vingt et un mai, mil neuf cent quinze.

Que, conformément à la décision prise par le conseil à la susdite date le dit règlement sera soumis à l'approbation des électeurs propriétaires fonciers ayant le droit de voter suivant la loi.

L'assemblée des dits électeurs propriétaires fonciers est convoquée par les présentes et elle sera tenue le quinze juin mil neuf cent quinze, entre dix et onze heures de l'avant-midi, dans la salle publique municipale, bâtie du marché centre, rue St-François.

Si la votation est alors demandée, elle sera accordée suivant la loi.

Tous les intéressés sont priés de prendre connaissance du présent avis et d'agir en conséquence.

St-Hyacinthe, le vingt-deux mai mil neuf cent quinze.

RENÉ MORIN,
Maire de la cité de St-Hyacinthe.

LES LABOURS

La culture est un problème fort complexe, dont la solution dépend d'un grand nombre de facteurs d'importance très variable. Les travaux des agronomes ont déjà soulevé quelques coins du voile qui masque les causes des phénomènes naturels, mais il reste encore bien des sujets d'étude, féconds en résultats d'une grande utilité pratique.

Tels sont, en particulier, tous les agents d'ordre physique et climatique dont l'influence est bien connue par ses effets et à peu près inconnue pour ses causes.

Un savant professeur s'est consacré à l'étude de ces questions, qu'il a rassemblées sous le nom d'agriculture physique, et, parmi ses dernières observations, nous relevons les suivantes qui ont porté sur l'orientation des lignes et sillons.

On sème en ligne le blé et les plantes sarclées, on butte les pommes de terre. Est-il indifférent de faire ces travaux suivant une direction quelconque ?

Les recherches du Dr Wollny mettent en évidence la supériorité très nette des lignes dirigées du nord au sud. A la vérité, les différences sont très faibles, mais elles sont sensibles et il importe d'en tenir compte, car les moindres changements se traduisent par des gains appréciables.

Qu'il s'agisse de céréales, de plantes sarclées ou de légumineuses, les récoltes ont toujours été plus abondantes dans les parcelles où les semailles avaient été faites en lignes dirigées suivant la méridienne. Les expériences sur betteraves ont d'ailleurs montré que l'influence si favorable à la direction du nord-sud se manifestait aussi sur la qualité des récoltes ; les betteraves plantées dans ces conditions sont les plus riches en sucre.

Il est facile d'expliquer ces faits. Dans les lignes tracées de l'est à l'ouest, les plantes se gênent mutuellement dans le partage de la lumière, suivant leur alignement. Le matin, les plantes du côté ouest ne reçoivent presque pas de rayons solaires interceptés par les plantes de l'autre extrémité ; le contraire arrive au coucher du soleil. En second lieu, les deux côtés des plantes sont exposés, l'un au nord, l'autre au sud, et il en résulte des différences très notables de température qui peuvent amener l'accroissement irrégulier des plantes.

Tous ces accidents disparaissent avec la direction nord-sud qui assure aux plantes une meilleure répartition de lumière, de chaleur et d'humidité.

On conçoit que ces faits se confirment pour la direction à donner aux fossés des plantes buttées. Ici les différences de température entre les deux parois du fossé dirigé de l'est à l'ouest ont atteint, d'après les observations du Dr Wollny, jusqu'à quatre degrés et on comprend fort bien qu'il puisse s'en suivre une irrégularité dans le développement.

Pour les mêmes raisons, c'est encore suivant la méridienne qu'il convient de diriger les sillons dans lesquels on enfouit le fumier. Des expériences précises ont absolument prouvé la supériorité de cette façon d'agir.

Il est probable que l'on constaterait le même avantage pour les sillons de fourrage ou de racines, car en les construisant dans le sens nord la chaleur et l'humidité seront le plus régulièrement réparties dans la masse. On évitera ainsi les moisissures et les mauvaises fermentations.

Ainsi donc, semez et labourez de préférence vers le nord ; c'est un moyen fort simple d'accroître un peu les récoltes et il importe dans les temps difficiles que traverse actuellement l'agriculture, de ne négliger aucun procédé capable d'augmenter un peu le produit brut.

L. D. HUGENIN.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Rue Cascade, ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAUX, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc.

SPÉCIALITÉ : Huile d'olive pour Sanctuaire. Livres de récompenses.

Téléphone : Bureau et Résidence No 300

ALBERT JODOIN

NOTAIRE

ASSURANCES contre le FEU

BUREAU : 74 RUE STE-ANNE

VINCENT & GIROUARD
RUE ST-HYACINTHE
BOURGES
FONDATEUR
ELECTRICITE
POUVOIR D'EAU
SURVEILLANCE DE TRAVAIL
CHIFFRAGE ECLAIRAGE

DR. J. E. A. COLLETTE,

MEDECIN-CHIRURGIEN

BUREAU :

COIN STE-ANNE ET GIROUARD

(Ancienne place J. de L. Taché)

ST-HYACINTHE, QUE.

TELEPHONE 311

GARAGE ST-HYACINTHE

CHABOT & LEMOINE,

PROPS.

MÉCANICIENS

Réparations de toutes sortes faites avec

Sola et Promptement

Spécialité : Réparations d'Automobiles et

de Chaudières.

3277 CASCADES, ST-HYACINTHE

Tel. Bell 344

ST-HYACINTHE

Tel. 103

MONTREAL

Main 1663

CHS. G. RACICOT

Marchand de grains et farines

PRODUITS des MOULINS OGILVIE ET AUTRES

Farine forte et Patent à pain blanc

FARINE A PATISSERIE

DEMANDEZ LA MARQUE **JUBILEE** portant le nom de CHS. G. RACICOT sur chaque sac.

C'est une garantie de la qualité. Vous ne serez jamais trompé.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Achetez au plus tôt vos graines de mil et trèfle. — La taxe de guerre a fait monter le prix du marc de \$1.00 par 100 livres de trèfle et 50 cts par minot de mil.

Cette taxe sera forcément ajoutée au prix de vente, après les achats futurs. Profitez de la marchandise achetée à l'automne.

Toujours en magasin : Tourteaux de lin, gruaux, etc., etc., pour élevage de jeunes animaux.

BABY CHICK FOOD — Un composé de grains cassés, blé cuit, os broyés, etc., etc., et stimulant propre à la santé et au développement rapide des petits poulets; en boîte de 25 et 50 sous.

Qualité et prix défiant toute concurrence.

MAGASIN : Angle des rues St-Antoine et Mondor SAINT-HYACINTHE.

GARDEZ CETTE ADRESSE

J. Bernard, 558, rue Amherst, Montréal

Si vous lez à Montréal vous trouverez chez lui des chambres confortables, au mois, à la semaine ou à la journée, à prix modérés.

Maison privée, honnête et tranquille, recommandée aux dames seules.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

ALLANT A L'EST.

9.16 A. M. — Tous les jours pour St-Liboire, Acton-Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland. (Excepté le dimanche), pour Victoriaville, Lévis Québec.

5.38 P. M. — Tous les jours, (excepté le dimanche), pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster Sherbrooke et Island Pond.

9.30 P. M. — Tous les jours pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland.

6.40 P. M. — Venant de Montréal et gares intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche. (Le samedi arr. 3.15).

1.20 P. M. — Venant de Montréal et gares intermédiaires, tous les jours.

ALLANT A L'OUEST

5.21 A. M. — Tous les jours pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

7.30 A. M. — Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

11.43 A. M. — Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

2.30 P. M. — Allant à Montréal et gares intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche.

5.29 P. M. — Tous les jours pour Ste-Madeleine, St-Hilaire Belœil, St-Lambert et Montréal.

8.00 P. M. — Allant à Montréal et gares intermédiaires, dimanche seulement.

Pour toutes informations s'adresser à F. C. BOUVETTE, Agent, St-Hyacinthe, Que.

CANADIAN GOVERNMENT RAILWAYS INTERCOLONIAL PRINCE EDWARD ISLAND RY

DEPART DE ST-HYACINTHE

Allant à l'Est

9.39 A. M., tous les jours, Express Maritime pour Lévis (Québec), et Mont Joli; tous les jours, samedi excepté, pour St-Jean, et Halifax.

5.18 P. M., tous les jours excepté le Dimanche, Express Local pour Drummondville et Nicolet.

8.28 P. M., Océan Limitée, tous les jours pour Lévis, (Québec), Moncton, St-Jean, Halifax et les Sydney.

Allant à l'Ouest

6.59 A. M., Océan Limitée, tous les jours pour Montréal.

8.53 A. M., Express Local, tous les jours excepté le Dimanche, pour St-Hilaire, St-Lambert et Montréal.

5.18 P. M., tous les jours, Express Maritime pour Montréal.

Connection à Montréal pour tous les points du Sud et l'Ouest.

Pour plus de renseignements s'adresser à E. O. PICARD, Agent de Billets, St-Hyacinthe, ou à la plus proche station.

HORAIRE DES TRAINS

CANADIEN PACIFIQUE

DÉPARTS DE ST-HYACINTHE Gare du C. P. R.

Tous les jours, le dimanche excepté.

8.25 A. M., Pour Farnham, etc.

11.40 A. M., Pour St. Guillaume et les stations intermédiaires.

3.05 P. M., Pour Farnham, Bedford, etc.

6.35 P. M., Pour St. Guillaume et les Stations intermédiaires.

HORAIRE DES TRAINS

CHEMIN DE FER DU

Quebec Montreal & Southern

Horaires de train corrigés au 28 Juin 1914.

(Tous les jours dimanches exceptés.

Venant du Sud, allant au Nord

Arrive à 8.20 h. A. M. Départ à 9.00 A. M.

Arrive à 3.15 h. P. M. Départ à 5.05 h. P. M.

Pour St-Jude, St-Aimé, Sorel et stations intermédiaires.

Venant du Nord, allant au Sud

Arrive à 8.10 h. A. M. Départ à 10.00 A. M.

Arrive à 5.15 h. P. M. Départ à 5.40 P. M.

Pour St-Damase, Rougemont, Ste-Ange Iberville, Sabrevois, Henryville et pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre par le chemin de Fer Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique.

N. J. FERGUSON,

Agent Général des Passages, Montréal.

L. J. BOURBEAU, Agent Local. Tel. 28.

CASTORIA

Pour Bébés et Enfants

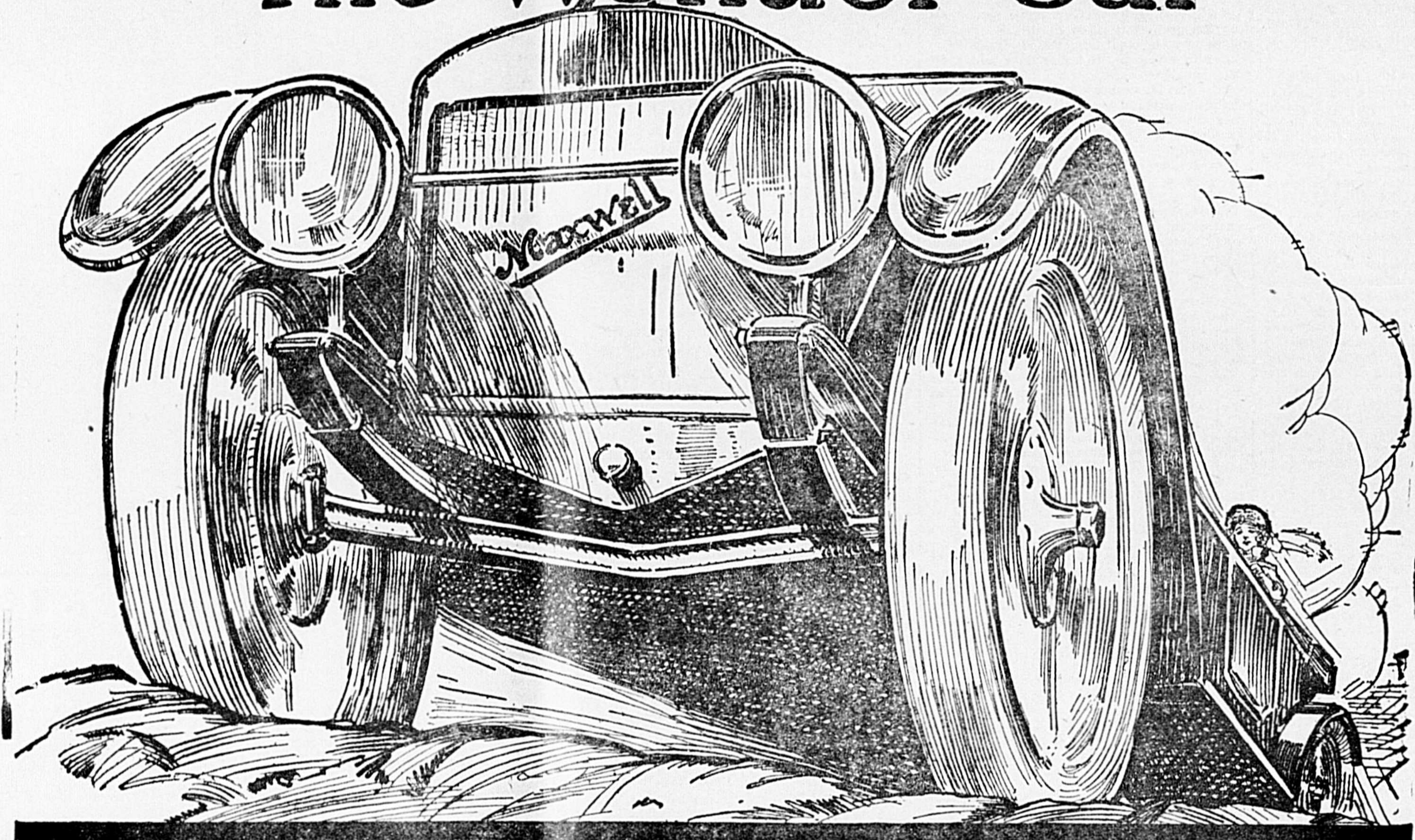
EN USAGE DEPUIS AU DELÀ DE 30 ANS

Porte Toujours La

Signature de *Chas. H. Fletcher*

Maxwell

"The Wonder Car"



Il faudrait qu'un homme eut les yeux bandés pour acheter aujourd'hui une automobile sans examiner la Maxwell.

Il n'y a pas d'excuse aujourd'hui pour un homme qui se fait 'jouer' en achetant une voiture avant d'avoir regardé la Maxwell 1915.

Nous vous donnons les deux choses vitales dans le char Maxwell et les 17 nouvelles améliorations qui ont fait de notre Maxwell 1915 la voiture de la plus grande réputation qui a été produite.

Voici les deux choses principales que veut tout homme de bon sens lorsqu'il achète une automobile.

En premier lieu. Une véritable et jolie automobile dans laquelle il peut être fier de se promener.

En second lieu. Une puissante, rapide et économique automoteur, qui le conduira partout et le ramènera.

Nous vous donnons ces choses principales

et encore tous les perfectionnements de confort et d'endurance que vous pouvez vous imaginer.

Prenez la force et la capacité de graver les côtes par exemple. — Lorsque vous achetez une Maxwell 1915, vous achetez un duplicata exact de la voiture Maxwell dans laquelle "Wild Bill" Turner et "Billy" Carlson ont battu les meilleurs records du monde dans deux des plus durs et des plus âpres montées jamais faites, le Mont Hamilton et le Mont Wilson.

Prenez la vitesse et l'endurance.

— Lorsque vous achetez une Maxwell, vous achetez une voiture faites par les mêmes dessinateurs, le même chef ingénieur, du même laboratoire Maxwell, d'acier éprouvé par le même procédé que celui qui a servi dans les courses Maxwell, dans lesquels Barney Oldfield et "Billy" Carlson ont tous deux battu les records de la course de 300 milles sans arrêt à Corona et San Diego.

Lisez Cette Liste d'Améliorations Dispendieuses. La Maxwell 1915 a Toutes ces Améliorations et Plusieurs Autres.

DOSIER ATTRAYANT DE LA CARROSSERIE

Coupe d'une pureté de ligne exquise, gracieux, garde-roue ou défense forme couronne avec tous les rivets cachés. Toute la grâce, l'élégance et le "chic" que vous pourriez trouver dans les voitures de très hauts prix.

RADIATEUR DOUBLE AVEC PROTECTEUR CONTRE LES CHOC OU MAUVAIS COUPS

Le radiateur Maxwell est d'un beau dessin gracieusement courbé, construit sans défaut. Il est du genre double... et se refroidit facilement. Le radiateur est monté sur un cadre par le moyen d'un expédient par lequel il se trouve protégé de chaque côté ce qui l'empêche de se tordre ou de se contorsionner à cause de la sécurité des chemins. Ce protecteur diminue aussi le danger de coulage du radiateur.

LA CARROSSERIE AMPLEMENT SPACIEUSE POUR 5 PERSONNES. SIÈGE DE DEVANT AJUSTABLE

La carrosserie du Maxwell 1915, loge amplement 5 grandes personnes. Le siège du devant est ajustable, vous pouvez l'avancer ou le reculer de 3 pouces. Ceci rend la voiture très confortable pour le conducteur. Pas de crampes dans les jambes si c'est un grand homme ou de difficultés si c'est un petit homme. La plupart des sièges de conducteurs sont faites pour faire à tout le monde et comme cela ne conviennent à personne.

CARBURATEUR ÉCONOMIQUE

Le carburateur employé pour la Maxwell a été spécialement dessiné pour elle après de longues et sévères épreuves sous tous rapports. Des voyages faits par des centaines de personnes dans différentes parties du pays ont prouvé son efficacité et son économie.

mie sous le rapport de la dépense de gazoline. Il a justement nommé le carburateur économique.

EMBRAYAGE DU SURETÉ POUR LA DIRECTION

La plus grande marge de sûreté est assurée par notre embrayage de la Maxwell 1915. Le conducteur ne peut pas donner plus d'un quart de sa force à une seule fois. S'il en a besoin, il peut obtenir une nouvelle surface en donnant un autre quart de tour. En résumé l'embrayage de la Maxwell a quatre fois l'ajustement de toute autre sorte.

LE MÊME CONFORT QUE LES VOITURES PESANTES

Ce qui surprend les gens, c'est la douce, légère, flottante qualité de la Maxwell. Le ressort de suspension du modèle 1915 est la même combinaison de ressorts semi-elliptiques, pour en avant et les ressorts à trois quarts elliptiques pour en arrière.

qu'on emploie pour la plupart des voitures de très hauts prix. La Maxwell vous offre chacune des choses essentielles aux voitures de hauts prix à un cinquième de coût.

UNIFORMITÉ DES BANDAGES INDÉRAGABLES EN ARRIÈRE

La Maxwell est la voiture la plus commode pour les bandages. Les propriétaires de la Maxwell n'ont besoin qu'un bandage de rechange et qu'une grande de tube. Bandages économiques de 31 x 31-2 pouces servent partout. Un indéformable fumeux est fourni pour les roues de derrière.

UN DÉMARREUR ÉLECTRIQUE SUR

Pour \$70. extra, vous pouvez avoir avec votre Maxwell, le célèbre Démarreur Électrique Simms-Huff. Ce démarreur est efficace et facile à opérer. Et la Maxwell est complètement équipée depuis la claire vision, bouclier ventilateur en avant jusqu'au bandage de rechange en arrière.

La Garantie de service de la Cie Maxwell

Aucun autre automobile n'est garanti pour un service plus effectif que celui de Maxwell. Les agents des Maxwell dans toutes les parties du pays sont toujours prêts à donner des avis d'experts, à faire des ajustements et à fournir des pièces de rechange à des prix raisonnables.

L'organisation de la Compagnie Maxwell est parfaite et complétée par le grand Maxwell Service Station à Windsor, Ont. Le bureau chef et les manufactures de "Maxwell Motor Company, sont à Detroit, U. S. A., à une distance comparativement courte de plusieurs points du Canada.

Ceci signifie une livraison rapide pour remplacements de pièces aux agents ou propriétaires de Maxwells.

Commandez-nous une Maxwell maintenant et, quand vous voudrez avoir votre voiture, pas d'excuse le jour de la livraison -- Vous l'aurez.

TOUT CHEMIN EST BON POUR LA MAXWELL

AGENTS

\$925

F. O. B. WINDSOR, ONT.

DEMARREUR ÉLECTRIQUE \$70 EXTRA

L'ARCHEVEQUE & DROLET

145 rue St-Antoine,

ST-HYACINTHE

Telephone 280 et 138

\$925

F. O. B. WINDSOR, ONT.

DEMARREUR ÉLECTRIQUE \$70 EXTRA

Le droit additionnel de 7½% douane canadienne, n'augmentera pas le prix de la Maxwell au Canada.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section — la terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'Agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs. — Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Lans certains districts, un colon doit les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix : \$3.00 l'acre. Devoirs : — Devra résider sur son champ anné des trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead — y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead et cultiver cinquante acres en sus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon et ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoirs : — Résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B. — Cette annonce ne sera pas payée si la publication n'en pas été autorisée.

VENTE PAR ENCAN

IN RE :
AUCLAIR & GOULET, St-Hilaire
Société en dissolution.

MARDI le 8 juin prochain 1915, sur les lieux en la paroisse de St-Hilaire, près de la gare de St-Hilaire station, à dix heures de l'avant-midi, seront vendus à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur :

1° Bois de service, évalué à \$2,500.00
2° Un lot de peinture, des vitres, cloisons, Beaver Board, fixtures de plomberie, brouettes d'acier, etc.
3° Les machines, machineries, outillage, moteur à gasoline, engine à vapeur, etc., évalués à 3,098.00
4° Un emplacement situé en la paroisse de St-Hilaire d'environ cinq arpents de superficie étant partie du lot No. 100 du cadastre avec une manufacture de portes et chassais, un bureau, etc., y compris.

Pour les conditions s'adresser à
RENE MORIN, ou J. E. M. DESROCHERS,
Notaire à St-Hilaire.

St-Hyacinthe, 20 mai 1915.

Plus le Toit est grand plus le Paroid vous est indispensable

L'importance de la couverture augmente avec la valeur et l'importance de l'édifice. Les propriétaires des plus grandes granges, des chemins de fer, et des manufactures les plus considérables, emploient le "Paroid Neponset", prêt à poser, le meilleur, et le plus sûr.

NEPONSET
Fait au Canada
ROOFING

comme toiture et même pour les cotés d'une bâtisse protège plus efficacement vos animaux et votre poutre-monnaie. Une protection contre les voies d'eau, les réparations et le plus grand danger de tous, le feu.

Le Paroid n'est qu'une des toitures "Neponset". Il y en a de tous les genres et à tous les prix. En vente partout. Lisez "Réparations et Constructions" gratuit. Ecrivez-nous si vous ne savez où obtenir le Neponset, nous vous ferons une offre spéciale si nous n'avons pas d'agent local. Nous payons les frais de transport.

Manufacturé par
BIRD & SON (Etabli 1793)
Hamilton, Ont.

chez S. BOURGEOIS & CIE, Inc.

A St-Hyacinthe, Que.

En vente

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P. M., jeudi, le 27 juin 1915, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion, les- quelles doivent être cachetées, adressées au sous- ministre, les mots : "Soumission pour la fourniture de charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant à ce ministère et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

Les soumissions devront être libellées, sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur du la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement le contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 20 mai 1915.

N. B. — Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

AVIS PUBLIC

In Re :
SUCCESION LOUIS COTÉ
VENTE A L'ENCAN

MARDI le 15 juin, prochain, 1915, à onze heures de l'avant midi, sur les lieux, de l'immeuble suivant :

Propriété sise en la cité de St-Hyacinthe, à l'encoignure des rues St-Hyacinthe et St-Antoine, étant les lots numéros 296-297 et 710 du cadastre de la cité de St-Hyacinthe, partie des lots Nos. 286 et 296 du même cadastre, et du No. 268 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe, avec l'édifice en brique servant de moulin à farine ou minoterie et manufacture de 165 pieds par 41 pieds, pouvoir d'eau considérable, quais, piques, coffres, turbines, moulages à rouleaux, machineries et outillage.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

RENE MORIN, N. P.
de
Morin et Boisseau

St-Hyacinthe, 14 mai 1915.

Terrain à village de St-Joseph, 4 arpents et quart, avec maison et grange, sur la rue principale. Apparaissant à la succession Vigneau. Place idéale pour jardiner-maréchal. Pour être vendu pour le 15 juin. Pour informations s'adresser à P. Olier, 80 rue Ste-Marie, St-Hyacinthe.

St-Hyacinthe, 20 mai 1915.

Plus le Toit est grand plus le Paroid vous est indispensable

L'importance de la couverture augmente avec la valeur et l'importance de l'édifice. Les propriétaires des plus grandes granges, des chemins de fer, et des manufactures les plus considérables, emploient le "Paroid Neponset", prêt à poser, le meilleur, et le plus sûr.

NEPONSET
Fait au Canada
ROOFING

comme toiture et même pour les cotés d'une bâtisse protège plus efficacement vos animaux et votre poutre-monnaie. Une protection contre les voies d'eau, les réparations et le plus grand danger de tous, le feu.

Le Paroid n'est qu'une des toitures "Neponset". Il y en a de tous les genres et à tous les prix. En vente partout. Lisez "Réparations et Constructions" gratuit. Ecrivez-nous si vous ne savez où obtenir le Neponset, nous vous ferons une offre spéciale si nous n'avons pas d'agent local. Nous payons les frais de transport.

Manufacturé par
BIRD & SON (Etabli 1793)
Hamilton, Ont.

chez S. BOURGEOIS & CIE, Inc.

A St-Hyacinthe, Que.

En vente

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

NEPONSET

PETITES ANNONCES

HERRICK'S REAL ESTATE AGENCY
ST-ALBANS, VERMONT

Fermes grandes et petites, prix et termes faciles, dans les meilleures localités agricoles du Vermont.

Ecrivez pour renseignements à
HERRICK'S REAL ESTATE AGENCY

A VENDRE

3 hôtels licenciés. — 12 fermes. — 7 boutiques de forge. — 10 maisons de pension. — 8 moulins à scie. — 4 magasins. — 3 buanderies. — 4 fromageries. — 2 manufactures de portes et chassais. — 1 moulin à farine. Plusieurs de ces immeubles à échanger. Ecrivez à boîte 67, Coaticook, P. Q.

Moteur électrique, 3 forces, en bon état, à vendre à très bon compte. S'adresser au bureau du "Courrier", rue Ste-Anne, no 68.

Bureau. — Jeune fille connaissant clavographie, français et anglais, demande place dans un bureau.

S'adresser chez M. Blais, 53 rue St-Pierre, Village La Providence.

FERMES A VENDRE

De \$1200 à \$10,000, relativement bon marché, dans le plus fertile endroit des Cantons de l'Est : "Martinville", à 14 milles de Sherbrooke et à 4 milles de "Johnville", station du C. P. R. Pas de roches. Venez ou adressez-vous au Rév. J. A. Côté, curé.

Un jeune monsieur demande une chambre et pension dans bonne maison privée. S'adresser au bureau du "Courrier". j. n. o

Machines à écrire. — Rubans 1ère qualité, 75c., à l'imprimerie du "Courrier".

CANADA,
Province de Québec,
District de St-Hyacinthe } Cour Supérieure

EUÈNE JOLY, gentilhomme de la ville d'Acton-Vale, district de St-Hyacinthe, Demandeur.

vs.

Misael Mandeville de Fall-River, dans l'état du Massachusetts l'un des Etats-Unis d'Amérique, Eliza Lapointe, épouse d'Alfred Girardin, de West Peterboro dans l'état du New Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et le dit Alfred Girardin t ut personnellement que pour autoriser sa dite épouse, Georgiana Lapointe, épouse de James H. Blais, personnellement et pour autoriser sa dite épouse, Alphonsine Lapointe, veuve de Joseph Panveros, de Plainville, dans l'état du Connecticut, l'un des Etats-Unis d'Amérique, tous ci-devant de la ville d'Acton-Vale dans le district de St-Hyacinthe,

Defendeurs.

Il est ordonné aux Défendeurs de comparaître dans le mois.
St-Hyacinthe 20 mai 1915.

Roy & Beauregard,
P. C. S.

Lussier & Guimont,
Avocats du demandeur.

CANADA,
Province de Québec,
District de St-Hyacinthe } Cour Supérieure

Damase Stanislas D. Vigzon, voyageur de commerce à la paroisse de St-Epiphane d'Acton, dans le district de St-Hyacinthe, Demandeur.

vs.

Edmond Leclair, de la paroisse de St-Dominique, dans le district de St-Hyacinthe, Jean-Aristide Leclair, Amélie Leclair, Alphonse Leclair et Dame Régina Leclair, épouse commune en biens de Arthur Quintal, ce dernier tant personnellement que pour assister et autoriser son époux ou aux fins des présentes, tous cinq de la paroisse de St-Valérien de Milton, dans le district de Bedford, et Dame Céline Leclair, de Waterbury, dans l'état du Connecticut, l'un des Etats-Unis d'Amérique, épouse commune en biens de Régis Boileau, de la paroisse de St-Dominique, dans le district de St-Hyacinthe, et le dit Régis Boileau, tant personnellement, que pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, Défendeurs.

Il est ordonné aux Défendeurs Célida Leclair et Régis Boileau de comparaître dans le mois.
St-Hyacinthe, 20 mai 1915.

ROY & BEAUREGARD,
P. C. S.

ARMAND BOISSEAU,
Curateur.

AVIS PUBLIC

In Re
PAUL GAZAILLE, dit ST-GERMAIN,
Hotelier de St-Joseph, failli.

Seront vendus à l'encan public mardi le 8 juin 1915 à 10 hrs A. M. sur les lieux en la ville de St-Joseph,

1°. Tous les effets mobiliers, stock de boissons, verreries, fixtures appartenant au dit Failli.

2°. Les dettes de livres du dit failli, sans aucune garantie, s'élevant à la somme de cinquante-cinq dollars et dix cents.

3°. Un billet de deux cents dollars, payable à six mois du vingt-deux février mil neuf cent quinze, payable à six mois de date, à l'ordre du dit failli, et Signé par Valmore Brodeur.

4°. Tous les droits, intérêts et prétentions que le Failli peut avoir dans et sur une somme de onze cents piastres portant hypothèque sur une terre vendue à Ephrem Michon du Grand Rang, étant le No. 1261 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe. Le stock et les dettes de livre seront vendus à tant dans la piastre tel que porté à l'inventaire.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

ARMAND BOISSEAU,
Curateur.

AVIS PUBLIC

In Re
PAUL GAZAILLE, dit ST-GERMAIN,
Hotelier de St-Joseph, failli.

Seront vendus à l'encan public mardi le 8 juin 1915 à 10 hrs A. M. sur les lieux en la ville de St-Joseph,

1°. Tous les effets mobiliers, stock de boissons, verreries, fixtures appartenant au dit Failli.

2°. Les dettes de livres du dit failli, sans aucune garantie, s'élevant à la somme de cinquante-cinq dollars et dix cents.

3°. Un billet de deux cents dollars, payable à six mois du vingt-deux février mil neuf cent quinze, payable à six mois de date, à l'ordre du dit failli, et Signé par Valmore Brodeur.

4°. Tous les droits, intérêts et prétentions que le Failli peut avoir dans et sur une somme de onze cents piastres portant hypothèque sur une terre vendue à Ephrem Michon du Grand Rang, étant le No. 1261 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe. Le stock et les dettes de livre seront vendus à tant dans la piastre tel que porté à l'inventaire.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

ARMAND BOISSEAU,
Curateur.

LE CHARME DE LA MATERNITE

L'époque de la maternité chez les femmes est une époque remarquable et importante dans leur vie, et leur expérience à cette période, est souvent de nature à les épuiser. Sur cent femmes, il n'y en a peut-être pas une qui soit bien préparée et qui comprenne parfaitement bien le soin qu'elle doit se donner. Naturellement, presque toutes les femmes reçoivent le traitement médical qu'elles requièrent en cette occasion, mais plusieurs laissent arriver la date sans avoir fortifié leur système, et quand la maladie est passée, ces femmes sont toutes épuisées, et ont beaucoup de difficulté à en revenir.

Il n'y a rien d'aussi charmant qu'une mère heureuse et pleine de santé, et en réalité la naissance d'un enfant, si elle se produit dans des conditions parfaites, ne saurait être d'aucun risque pour la santé et la beauté. Le point inexplicable est que les femmes s'obstinent à marcher aveuglément vers cette époque de la maternité, bien qu'en elles-mêmes elles constatent fort bien que leurs nerfs sont épuisés, et que leur santé est affaiblie, le résultat d'une condition mal préparée, et pourtant elles ont tout le temps voulu pour se préparer à cet événement.

Pour cette époque, les femmes peuvent compter sur le "Composé Végétal" de Lydia E. Pinkham, car ce tonique est inappréciable comme fortifiant pour le système de la femme.

Dans certains foyers, où les enfants se sont fait désirer pendant longtemps, on y voit maintenant toute une petite famille, qui est le résultat du "Composé Végétal" de Lydia E. Pinkham, qui rend les femmes dans un état normal, pleines de santé.

Si vous avez besoin de quelque avis ou conseil spécial écrivez à "Lydia E. Pinkham Medicine Co." (confidentiel), Lynn, Mass. Une femme recevra votre lettre, l'ouvrira et la lira, et la gardera strictement confidentielle.

Des soumissions cachetées, adressées au Ministère des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 25 juin, 1915, pour le transport des malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine, aller et revenir, sur la route rurale No 2 de St-Thomas d'Aquin à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté seront envoyés aux Bureaux de poste de St-Thomas d'Aquin et au Bureau de l'Inspecteur des Postes ok l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

VICTOR GAUDET,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Montréal, 10 Mai 1915

AVIS PUBLIC

In Re
PAUL GAZAILLE, dit ST-GERMAIN,
Hotelier de St-Joseph, failli.

Seront vendus à l'encan public mardi le 8 juin 1915 à 10 hrs A. M. sur les lieux en la ville de St-Joseph,

1°. Tous les effets mobiliers, stock de boissons, verreries, fixtures appartenant au dit Failli.

2°. Les dettes de livres du dit failli, sans aucune garantie, s'élevant à la somme de cinquante-cinq dollars et dix cents.

3°. Un billet de deux cents dollars, payable à six mois du vingt-deux février mil neuf cent quinze, payable à six mois de date, à l'ordre du dit failli, et Signé par Valmore Brodeur.

4°. Tous les droits, intérêts et prétentions que le Failli peut avoir dans et sur une somme de onze cents piastres portant hypothèque sur une terre vendue à Ephrem Michon du Grand Rang, étant le No. 1261 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe. Le stock et les dettes de livre seront vendus à tant dans la piastre tel que porté à l'inventaire.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

ARMAND BOISSEAU,
Curateur.

AVIS PUBLIC

In Re
PAUL GAZAILLE, dit ST-GERMAIN,
Hotelier de St-Joseph, failli.

Seront vendus à l'encan public mardi le 8 juin 1915 à 10 hrs A. M. sur les lieux en la ville de St-Joseph,

1°. Tous les effets mobiliers, stock de boissons, verreries, fixtures appartenant au dit Failli.

2°. Les dettes de livres du dit failli, sans aucune garantie, s'élevant à la somme de cinquante-cinq dollars et dix cents.

3°. Un billet de deux cents dollars, payable à six mois du vingt-deux février mil neuf cent quinze, payable à six mois de date, à l'ordre du dit failli, et Signé par Valmore Brodeur.

4°. Tous les droits, intérêts et prétentions que le Failli peut avoir dans et sur une somme de onze cents piastres portant hypothèque sur une terre vendue à Ephrem Michon du Grand Rang, étant le No. 1261 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe. Le stock et les dettes de livre seront vendus à tant dans la piastre tel que porté à l'inventaire.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

ARMAND BOISSEAU,
Curateur.

AVIS PUBLIC

In Re
PAUL GAZAILLE, dit ST-GERMAIN,
Hotelier de St-Joseph, failli.

Seront vendus à l'encan public mardi le 8 juin 1915 à 10 hrs A. M. sur les lieux en la ville de St-Joseph,

1°. Tous les effets mobiliers, stock de boissons, verreries, fixtures appartenant au dit Failli.

2°. Les dettes de livres du dit failli, sans aucune garantie, s'élevant à la somme de cinquante-cinq dollars et dix cents.

3°. Un billet de deux cents dollars, payable à six mois du vingt-deux février mil neuf cent quinze, payable à six mois de date, à l'ordre du dit failli, et Signé par Valmore Brodeur.

4°. Tous les droits, intérêts et prétentions que le Failli peut avoir dans et sur une somme de onze cents piastres portant hypothèque sur une terre vendue à Ephrem Michon du Grand Rang, étant le No. 1261 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe. Le stock et les dettes de livre seront vendus à tant dans la piastre tel que porté à l'inventaire.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

ARMAND BOISSEAU,
Curateur.

AVIS PUBLIC

In Re
PAUL GAZAILLE, dit ST-GERMAIN,
Hotelier de St-Joseph, failli.

Seront vendus à l'encan public mardi le 8 juin 1915 à 10 hrs A. M. sur les lieux en la ville de St-Joseph,

1°. Tous les effets mobiliers, stock de boissons, verreries, fixtures appartenant au dit Failli.

2°. Les dettes de livres du dit failli, sans aucune garantie, s'élevant à la somme de cinquante-cinq dollars et dix cents.

3°. Un billet de deux cents dollars, payable à six mois du vingt-deux février mil neuf cent quinze, payable à six mois de date, à l'ordre du dit failli, et Signé par Valmore Brodeur.

4°. Tous les droits, intérêts et prétentions que le Failli peut avoir dans et sur une somme de onze cents piastres portant hypothèque sur une terre vendue à Ephrem Michon du Grand Rang, étant le No. 1261 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe. Le stock et les dettes de livre seront vendus à tant dans la piastre tel que porté à l'inventaire.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

ARMAND BOISSEAU,
Curateur.

CHEZ NOS ZOUAVES

Messieurs,

Vous célébrez aujourd'hui votre fête patronale et vous avez l'amabilité à cette occasion de venir saluer en ma personne l'autorité municipale de la ville de St-Hyacinthe.

C'est un hommage que vous voulez rendre à la population de St-Hyacinthe et au nom de cette population que je représente je vous en remercie cordialement.

Je profiterai à mon tour de cette occasion que vous me fournissez pour vous féliciter de l'organisation que vous avez créée en cette ville et que vous maintenez si honorablement et si brillamment pour le plus grand bien de la jeunesse de St-Hyacinthe.

Votre association Messieurs, si je la comprends bien, a un double but. Elle vous procure des amusements sains et moraux et elle est en même temps une œuvre d'éducation.

Elle vous réunit, vous met en contact les uns avec les autres, vous fait connaître et apprécier davantage les uns et les

Mme A. ROY

FITCHBURG, Mass.

nervieuse, ne dormant pas, au lit durant tout un long mois, prend les PILULES ROUGES pour les Femmes Pâles et Faibles, refait complètement sa santé

Mme JOSEPH ALLAIRE

LOWELL, Mass.

mère de plusieurs enfants, ne passait pas une journée sans des douleurs à la tête, au dos, à l'estomac, éprouvant une grande lassitude et une lourdeur dans tous les membres, se guérit aussi par l'usage seul des PILULES ROUGES.

Pourquoi tant de femmes que la faiblesse, la maladie accablent, n'arrivent-elles pas à se guérir et restent-elles pendant des années traînantes? Pourquoi tant de malheureuses sont-elles abattues, vieillies avant l'âge?

A ces deux questions on peut répondre franchement: C'est parce qu'elles n'ont pas pris à temps le remède qui, dès le début, eût arrêté le développement d'une maladie et évité des suites désastreuses pour leur santé.

C'est aussi, hélas! parce que les femmes ont le tort de se croire atteintes d'une foule de maladies, alors que la plupart des souffrances qui les obsèdent proviennent de la fragilité de leur organisme compliqué et délicat.

Aisément alors on s'explique les résultats merveilleux obtenus par les Pilules Rouges, car leur action s'exerce non seulement sur l'organe qui est attaqué, mais à l'origine même du mal, au sang qu'elles fortifient en le purifiant.

Demandez à toutes les femmes qui ont pris les Pilules Rouges ce qu'elles pensent, et vous n'en entendrez faire que des éloges chaleureux.

Les déclarations qui suivent sont un hommage juste aux bonnes qualités des Pilules Rouges.

"Durant la première année de mon mariage je fus d'une grande faiblesse, je ne mangeais pas et je souffrais constamment de maux de tête. Malgré les soins d'un médecin, je dus prendre le lit et, pendant un mois, je ne pus me lever. J'étais devenue très nerveuse et je ne dormais pas. Mais lorsque j'eus pris des Pilules Rouges, que la bonne renommée me décida à employer, je fus, dès les premières boîtes, étonnée de leurs bons effets. Aucun des remèdes que j'avais pris auparavant ne m'avait fait autant de bien. Bientôt j'avais acquis assez de force pour m'occuper de mon ménage. Enfin, je me suis rétablie, ma santé s'est si bien refaite que je me compte aujourd'hui au nombre des femmes fortes." Mme A. Roy, 202 rue Fairmount, Fitchburg, Mass.

"Mes forces étaient épuisées à cause du travail dur et continu qui est le partage d'une mère de plusieurs enfants. Je ne passais pas une journée sans souffrir de douleurs à la tête, au dos, à l'estomac, etc. Je faisais mon ouvrage en me traînant et seulement parce que j'étais forcée de le faire. J'éprouvais une telle lassitude, une telle lourdeur dans tous les membres, une incapacité si grande que je me trouvais bien malade sans pouvoir dire où j'éprouvais le plus de mal. J'étais donc tout à fait dénuée de forces lorsque je commençai à faire usage des Pilules Rouges, mais j'eus de ce bon remède un prompt soulagement. Un meilleur appétit se montra d'abord, puis mes forces revinrent rapidement. J'ai fait usage des Pilules Rouges pendant un an presque continuellement; elles m'ont guéri l'estomac qui était, je crois, la partie la plus affaiblie et la plus malade chez moi; enfin, elles m'ont rendu la santé. Je ne voudrais plus retomber dans l'état d'abattement où je me trouvais et je saurai éviter par quelques boîtes de Pilules Rouges." Mme Joseph Allaire, 90 rue Ford, Lowell, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Le Dr E. Simard, qui a passé près de trois années en Europe, à étudier les maladies des femmes, sous la direction des célèbres docteurs spécialistes Capelle et DeVos, est maintenant de retour et continuera de donner des consultations au No 274 rue Saint-Denis. Comme par le passé, ces consultations se donneront tous les



Mme A. ROY

jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, et seront absolument gratuites.

L'expérience acquise par le Dr Simard, durant son séjour en Europe, est une sérieuse garantie de succès; nous espérons donc que toutes les femmes qui souffrent sauront profiter des avantages que nous mettons à leur disposition, en venant le consulter; celles qui en seraient empêchées peuvent lui écrire, en lui donnant une description complète de leur maladie et elles recevront des conseils qui leur seront de la plus grande utilité.

AVIS IMPORTANT. — Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c la boîte, ou six boîtes pour \$2.50; elles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes contenant 50 pilules, jamais au 100; elles portent à un bout de chaque boîte la signature de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE et un numéro de contrôle. Nous engageons notre nombreuse clientèle à refuser toute SUBSTITUTION. Lorsque vous demandez les Pilules Rouges, n'acceptez jamais un autre produit que l'on vous recommanderait comme étant aussi bon. REFUSEZ CATÉGORIQUEMENT. Déclarez-vous aussi des COLPORTEURS; les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte. Rappelez-vous que les PILULES ROUGES sont la grande SPÉCIALITÉ pour la femme, celle qui guérit tous les jours un grand nombre de personnes, ET QUI VOUS GUÉRIRA AUSSI.

Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité les véritables PILULES ROUGES pour Femmes Pâles et Faibles, ÉCRIVEZ-NOUS, nous vous les ferons parvenir FRANCO.

Adressez toute correspondance: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE (LIMITÉE), 274 rue Saint-Denis, Montréal.

SIROP DU Dr CODERRE POUR LES ENFANTS.

Est offert aux mères de famille, tel que préparé par le Dr J. Emery Coderre, et positivement le seul recommandé par tous les médecins de "l'Université et du Collège Victoria". Voici les noms:

Dr. A. P. BEAUBIEN, Dr. O. RAYMOND, Dr. A. P. DELVECCHIO, Dr. HECTOR PELTIER, Dr. A. B. CRAIG, Dr. G. A. BEAUDRY, Dr. ELZEAR PAUIN, Dr. J. B. BEAUD, Dr. P. MUNRO, Dr. L. B. DUROCHER, Dr. D. W. ARCHAMBAULT, Dr. Ths. E. D'ODET D'ORSIGNY, Dr. A. T. BROSEAU, Dr. Alex. GERMAIN, Dr. J. A. ROY, Dr. E. H. TRUDEL.

Tous ces médecins ont certifié que le Sirop de Dr. CODERRE pour les enfants est préparé avec les médicaments propres au traitement des maladies des enfants telles que: Coliques, Diarrhée, Dysentérie, Névralgie douloureuse, Toux, Rhume, Etc.

Insistez auprès de votre marchand pour qu'il vous donne le Sirop de Dr. CODERRE et n'en acceptez jamais d'autre. Évitez les imitations. Vendu par tous les marchands de remèdes, à 25c la bouteille.

LA GUERRE

— Les Italiens ont frappé de bons coups pour le début de leur campagne.

Ils ont pu porter la guerre en territoire ennemi en envahissant l'Autriche depuis la Lombardie jusqu'à l'Adriatique.

L'avant-garde italienne occupe un front de 66 milles en plein territoire autrichien.

— Les gains effectués par les Français au nord d'Arras ont été maintenus et augmentés en certains endroits, notamment entre Carney et Sanchez. Deux mille Allemands ont été faits prisonniers y compris 40 officiers. Dix canons et 50 mitrailleuses sont également tombés aux mains des Français.

— Les troupes alliées ont continué d'avancer dans la péninsule Gallipoli, d'après une dépêche d'Athènes.

Ils ont occupé d'importantes positions, malgré une résistance désespérée des Turcs qui ont perdu 46,000 hommes. Les hôpitaux de Constantinople sont remplis et des blessés sont maintenant envoyés à Konich, en Asie Mineure.

— Le 1er mai, suivant les derniè-

CA SE DEGAGE

res statistiques, le Canada avait sous les armes 108,760 hommes y compris ceux qui sont au feu, ceux qui sont dans les divers services et ceux qui sont en entraînement. Au milieu de l'été on s'attend à en avoir 150,000.

CA SE DEGAGE

Les trois ordres de force qui peuvent influencer "la décision définitive", sont: le nombre d'hommes, l'effectif financier et la puissance de ravitaillement.

Et dans ces trois ordres les Alliés sont manifestement supérieurs. Ils le prouvent dans l'ouest où, malgré que les Allemands aient eu le temps de se fortifier à loisir durant tout le cours de l'hiver, sur des positions soigneusement choisies, ils remportent sur eux des avantages signalés, et les débusquent de positions stratégiques importantes.

Sans doute les choses vont trop lentement au gré de certaines gens; mais, dans une guerre où le facteur homme vaut beaucoup plus que le facteur terreur, utilisé par les Allemands, on ne saurait blâmer Joffre

de ne pas attaquer de front des positions trop fortes, et de manœuvrer plutôt de manière à forcer les garnisons qui les occupent à les évacuer.

Les pointes commencées à Arras dans l'Argonne, si elles continuent à être poussées avec le même succès, auront bientôt fait de déloger Reims, Soissons et toute la ligne de l'Aisne sans qu'il soit besoin de s'éterniser devant les forts Reims, de Laon et de la Fère, remis en état et fortement organisés par les Allemands.

LA REPONSE DES PIRATES

La réponse de l'Allemagne à la note américaine de protestation contre la destruction du Lusitania a été rédigée jeudi. La réponse justifie l'attaque en se basant sur le rapport du commandant du sous-marin. Dans ce document il est dit qu'une seule torpille fut lancée contre le Lusitania et la deuxième explosion qui fit couler le navire en un quart d'heure fut produite par la dégradation des munitions de guerre que transportait le navire. Le rapport ajoute que la torpille fut lancée de telle façon que le navire n'aurait pas



Ecole Torrance, Guelph, décorée au moyen de "Neu-Tone".

Résidence à Montréal, décorée au moyen de "Neu-Tone".

Eglise de Nouvelle Ecosse décorée au moyen de "Neu-Tone".

"Neu-Tone" pour les Murs

On peut se payer le luxe d'une résidence magnifiquement décorée, facilement et bien économiquement, en employant le Fini Uni "NEU-TONE".

L'homme et la femme qui apprécient le raffinement et l'élégance au foyer seront charmés de l'effet des nuances douces et calmes de "Neu-Tone".

Lorsque vous appliquez le "Neu-Tone" sur les murs, vous vous épargnez tous les ennuis et le trouble de laver et gratter le plâtre pour refaire ces murs. Vous n'avez qu'à appliquer une nouvelle couche de "NEU-TONE" dans la nuance que vous désirez.

"NEU-TONE" est moins dispendieux que la tapisserie. Il est réellement économique—absolument sain—il ne change pas, ni ne s'écaille ou s'enlève—ET VOUS POUVEZ LE LAVER SANS DANGER. Lavez le "NEU-TONE" avec du savon et de l'eau pour enlever la poussière, les taches et les traces de doigts.

Le Fini à Plancher "MARBLE-ITE" supporte toutes les usures et les mauvais usages auxquels un vernis à plancher est exposé; on peut l'employer également sur les planchers en bois dur ou mou; chaque canistre porte sa garantie d'argent remboursé.

"FAIT AU CANADA"

Nous gardons à votre disposition une copie de chacune de nos deux brochures sur les décorations de maisons—"Harmony in Neu-Tone" et "Town and Country Homes". Demandez-les lorsque vous viendrez.

67F

E. Boucher, St. Hyacinthe, Que.



"L'année de l'élan agricole"

LA prochaine Exposition Provinciale de Québec sera avant tout et par dessus tout un grand événement agricole.

LE vaillant soldat qui lutte sur le sol d'Europe bénit le geste du semeur canadien.

HEUREUX le semeur qui jette à pleine main le bon grain qui féconde la bonne terre!

IL faut à tout prix que l'agriculture prenne un nouvel essor — et c'est avec le concours de l'Exposition Provinciale de Québec que sera accentué ce bienfaisant mouvement de surproduction agricole.

L'AGRICULTURE n'est plus une routine: c'est une science. Tout cultivateur comprend maintenant qu'il est de son devoir d'observer, de se renseigner, d'étudier et de progresser.

LES prix en argent accordés pour les produits agricoles à l'Exposition Provinciale de Québec seront plus engageants que jamais.

LE transport des exposants et des exhibits à l'Exposition se fera à des taux aussi avantageux que les années précédentes.

CULTIVATEURS, songez que tous les efforts de la Commission de l'Exposition Provinciale de Québec ont pour but d'encourager l'agriculture.

L'hon. Cyrille F. DELAGE, M.P.P. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Georges MORISSET, Secrétaire.

D. O. L'ESPERANCE, M.P., Vice-Président. V. GARANT, Esbervin, Trésorier. HÔTEL DE VILLE, QUÉBEC.

QUEBEC



1915

L'Exposition Provinciale

28 Août au 4 Septembre

1915

Sources ST-LOUIS

Eau Minérale Effervescente Naturelle

MARQUE: TRÈFLE ROUGE

Embouteillée à Saint-Yorre (près Vichy), France.

Hautement recommandée par l'Académie de Médecine de Paris contre Maux d'Estomac, Goutte, etc., cette eau est autorisée par le Gouvernement Français.

Bouteilles de liège — pas de Couronnes.

L. CHAPUT Fils & Cie, Limitée, Concessionnaires exclusifs, Montréal



conlé s'il n'avait pas transporté des explosifs.

L'Allemagne rejette la responsabilité du désastre sur l'Angleterre et sur les Etats-Unis qui permirent à des passagers de s'embarquer sur un navire transportant des explosifs. L'Allemagne refuse de modifier ses procédés de guerre sous-marine.

On sait qu'il est absolument prouvé que le Lusitania ne transportait pas de munitions de guerre.

NOUVELLES DE PARTOUT

— Au moment actuel, il y a de 950 à 960 cadavres des victimes du "Lusitania" qui n'ont pas encore été retrouvés.

— M. Barnes, député aux Communes anglaises, s'en vient au Canada, muni d'un passeport, afin d'y recruter des munitions.

— La Grande-Bretagne se trouve dans l'obligation d'organiser de nouveaux camps de concentration

pour y mettre à l'abri des menaces de représailles les centaines de citoyens d'origine allemande qui habitent son territoire.

— Le paquebot "Transylvania", de la ligne Anchor, et frotté par la Cunard, est entré, sain et sauf, lundi matin au port de Greenock, Ecosse.

Mercredi matin, l'ambulance de l'hôpital Général de Montréal était mandée en toute hâte à Belœil. Un homme du nom de Fred Butcher s'était fait brûler sérieusement à la "Canadian Explosif Limited". Après examen, les médecins constatèrent que la vie de la victime n'était pas en danger.

M. Butcher est un citoyen de Belœil.